

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte
ouvrière
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1949 - 9 décembre 2005 - prix : 1 €

**Restos du coeur,
téléthon...**

**Générosité
du public...
et carence
de l'État**

Chômage

**Il ne baisse
que dans les
statistiques**
p. 2 et 7

Peugeot

**Les profits
à la hausse, les
licenciements
aussi** p. 12 et 13

Banlieues

**Villepin fait
du Sarkozy
qui fait du
Le Pen** p. 5

Sommet franco-africain p. 8

**Chirac avocat... des
profits des trusts français**



Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ Outre-mer : la justice machine à broyer les gens du peuple
- Racket sur les caravanes
- p. 5 ■ Villepin et les banlieux : il faut sanctionner les gouvernements, pas les parents
- Immigration : Villepin fait du Sarkozy qui fait du Le Pen
- p. 6 ■ Restos du cœur : vingt ans de mépris de l'État
- p. 7 ■ Truquage des chiffres, mode d'emploi
- Fonction publique : et la hausse des salaires ?
- p. 16 ■ Sarkozy aux Antilles : courage, fuyons !
- Factures des violences urbaines : l'État et les assureurs ne veulent pas payer

Tribune

- p. 6 ■ Le gouvernement sur l'air des « classes dangereuses »

Dans le monde

- p. 8-9 ■ Chirac au sommet Afrique-France : « avocat inlassable »... de l'impérialisme français
- États-Unis : millième exécution capitale
- Union européenne : Blair propose un budget favorable aux États les plus riches
- Grande-Bretagne : Quand le « progrès social » devient prétexte à régression

Il y a cent ans

- p. 10 ■ Loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État : partielle et de plus en plus remise en cause

Dans les entreprises

- p. 11 ■ Feu vert pour la Banque postale, pas pour la clientèle modeste
- La Poste Paris 14 : des conditions de travail qui se dégradent
- RTM et Connex - Marseille : des références édifiantes
- p. 12 ■ CF Gomma - Rennes : magouilles financières et chantage aux licenciements
- Renault - Cléon : élections professionnelles, la CGT se maintient
- p. 13 ■ Peugeot - Sochaux : 670 licenciements d'intérimaires et de CDD
- Peugeot - Poissy : la direction préfère reculer
- Citroën - Aulnay : débrayages contre les charges de travail
- p. 14 ■ Visseries - boulonneries de Fourmies : usine à vendre, grève pour les salaires
- Besins International : non aux licenciements !
- Areva : ils nous ont empoisonnés, ils doivent payer
- p. 15 ■ CRAM Aquitaine : le mécontentement se fait entendre
- EDF Montrouge : il vaudrait mieux que précaire ne rime pas avec nucléaire
- Marseille : des ouvriers payés 4 euros de l'heure

Le 35^e congrès de Lutte Ouvrière

Le congrès de Lutte Ouvrière s'est déroulé les 3 et 4 décembre. Il a réuni outre les délégués élus lors des assemblées locales préparatoires, un grand nombre de militants qui ont assisté à ses débats. Il n'y a pas en effet de huis clos pour les membres de notre organisation qui peuvent y assister, dans la limite des places disponibles, et être directement témoins des débats et des votes. Lutte Ouvrière attache beaucoup d'importance à la périodicité annuelle de ses congrès, qui offrent à ses militants l'occasion de faire le point sur les positions politiques exprimées tout au long de l'année, de discuter des orientations pour la période à venir, et de remettre en cause s'ils le souhaitent la direction de leur organisation.

Les congressistes ont eu à débattre des textes présentés, d'une part par la direction sortante et d'autre part par la « Fraction » qui existe depuis

près de dix ans au sein de notre organisation, de manière pratiquement autonome, mais qui est représentée dans nos organes de direction. L'ensemble de ces textes et le résultat de ces votes seront publiés dans le prochain numéro de notre revue *Lutte de Classe* qui paraîtra fin décembre. Les membres du Comité central sortant y compris l'intégralité des représentants de la Fraction, ont été reconduits dans leurs fonctions.

Le congrès a également entendu des rapports sur l'activité de groupes étrangers, britannique, belge, allemand, italien, espagnol, américain, qui illustraient à quel point la politique du grand patronat pour imposer de nouveaux sacrifices aux travailleurs est la même partout, comme est fondamentalement la même sur ce terrain-là la politique des différents gouvernements, de droite ou de gauche, qui se copient mutuellement en



Arlette Laguiller, pendant la conférence de presse tenue après le congrès de Lutte Ouvrière.

matière de réduction des droits des chômeurs, de remise en cause des protections sociales, d'attaques contre les retraites, etc. Des représentants de groupes militant en Turquie, à Haïti, aux Antilles françaises, en Afrique ont également fait part de leurs activités.

En même temps qu'il confirmait la mise en place dans chaque région de porte-parole officiels, femmes et hommes,

issus de la génération venue à l'activité militante dans les années quatre-vingt ou quatre-vingt-dix, le congrès a décidé à l'unanimité, considérant qu'elle était notre meilleure candidate possible, de confier à Arlette Laguiller la responsabilité de représenter Lutte Ouvrière lors des élections présidentielles de 2007.

François DUBURG

Baisse du chômage... seulement dans les statistiques

Le gouvernement s'est auto-félicité d'avoir fait diminuer le chômage en octobre, pour le septième mois consécutif.

Cela surprend car, partout dans le pays, le sinistre cortège des suppressions d'emplois va bon train. La recherche d'un emploi est plus que jamais le parcours du combattant : des centaines d'heures perdues à dépouiller les maigres annonces, à rédiger des lettres de motivation, à téléphoner, à se rendre à des entretiens... Avec à la clé, une succession d'espoirs déçus, d'humiliations pendant des mois ou des années. Dans la plupart des cas, au bout du marathon, il n'y a souvent que le stage, le contrat aidé, le CDD ou bien des missions d'intérim, et encore, parfois

à temps partiel.

Ce miracle de la « diminution » du chômage se réalise surtout dans les statistiques du ministère. Si l'on prend les chiffres officiels, dans le secteur privé, on constate qu'il n'y a quasiment pas d'augmentation du nombre d'emplois. L'emploi salarié est passé, de juin à septembre, de 15,443 millions à 15,451 millions, soit une progression de 8 000 emplois en quatre mois. Ces chiffres montrent, du coup, que les 200 000 signatures de contrats nouvelle embauche (CNE), dont se vante Villepin, ont simplement remplacé les embauches en CDI ou en CDD. Cette nouvelle formule est plus avantageuse pour l'employeur qui, pendant deux

ans, peut mettre fin à tout moment au CNE, sans donner de motif.

La nouvelle baisse de 21 700 du nombre de chômeurs est en grande partie factice. Sur les 407 000 chômeurs qui ont quitté l'ANPE ce mois-là, seulement 105 708 ont déclaré avoir retrouvé un emploi et 224 000 ont été sortis pour « radiation administrative » ou « absence au contrôle », ce qui peut quelquefois traduire un retour à l'emploi mais pas toujours, et de loin !

Et parmi ceux qui ont retrouvé du travail, la grande majorité correspond aux contrats « aidés » de Borloo, petits boulots mal payés, précaires et financés par l'État, rien donc

À vos agendas

Samedi 10 et dimanche 11 décembre

Rencontre avec les militants de Lutte Ouvrière de Saint-Quentin (Aisne)

À partir de 10 h 30, samedi 10 décembre au marché de l'hôtel de ville, et dimanche 11 décembre au marché du faubourg d'Isle.

qui ressemble à de véritables emplois. Bref, le gouvernement lutte contre le chômage à coups de gomme et de communiqués.

Christian BERNAC

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :
Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 5 décembre

La générosité des uns, la cupidité des autres



Durant le week-end des 3 et 4 décembre, le Téléthon, organisé pour recueillir des fonds destinés aux recherches sur les maladies génétiques, a recueilli pour près de cent millions d'euros de promesses de dons, battant ainsi son record de l'an passé.

Lundi 5 décembre, les « Restos du cœur », fondés il y a tout juste vingt ans par Coluche, ouvraient leur campagne d'hiver pendant laquelle ils vont distribuer des repas aux plus défavorisés, grâce à l'aide de 45 000 bénévoles.

Tout cela prouve qu'il y a dans le grand public des trésors de générosité, et c'est réconfortant. Mais cela souligne en même temps la carence totale de l'État dont ce devrait être le rôle de financer la recherche médicale et de faire en sorte que chacun puisse se loger, se vêtir et se nourrir décemment, si cet État était vraiment, comme il le prétend, au service de la collectivité tout entière. Et cela prouve à quel point le système économique qu'il sert, c'est-à-dire le système capitaliste, est fou et inhumain.

Chaque année, les grandes entreprises enregistrent de nouveaux records de bénéfices. Elles distribuent à leurs actionnaires des dividendes chaque fois plus importants. Les plus grandes sociétés, qui ne savent plus que faire de leurs capitaux, sont lancées dans une course au rachat d'autres d'entreprises, ce qui ne crée évidemment aucune richesse nouvelle. Les particuliers riches spéculent en Bourse, ou dans l'immobilier, pour accroître encore leur patrimoine. Tout cela sur le dos du monde du travail, victime des conséquences de cette course sauvage au profit, qui se traduit par la baisse du niveau de vie de tous les travailleurs, par des millions de chômeurs, par la généralisation de la précarité et par des cadences de travail de plus en plus intenses dans les usines.

Et que fait l'État devant cette situation ? Non seulement il multiplie les dégrèvements de charges sociales pour les entreprises, sous le fallacieux prétexte d'aider à la création d'emplois, mais il procède aussi à une diminution de la part des impôts directs payés par les gros contribuables, dont personne n'ose tout de même prétendre que c'est un moyen de lutter contre le chômage.

Sans même parler des 46 milliards d'euros de « niches fiscales » (c'est-à-dire d'exonérations accordées aux plus riches sous des prétextes divers), le budget 2006, récemment voté, a prévu une réduction des impôts pour les plus riches de trois milliards six cents millions d'euros : trente-six ans de recettes du Téléthon, ou les frais de fonctionnement des Restaurants du cœur pour à peu près la même durée !

Si l'État, au lieu de faire ce cadeau à ceux qui ont les revenus les plus importants, avait consacré cet argent à la recherche médicale, à la santé publique ou à l'enseignement, cela n'aurait même pas accru d'un centime les impôts payés par ces gens-là, qui n'ont jamais été ruinés par leur percepteur. Mais voilà, l'État est précisément au service de la bourgeoisie. Pour elle, il ne manque pas de prévenance. Pour tout ce qui concerne l'ensemble de la société, c'est un « À votre bon cœur messieurs-dames » adressé à la population.

Et la population répond, heureusement, pour limiter les dégâts de cette gestion de la société qui ne se préoccupe que des intérêts des possédants. Mais cela n'empêche pas chaque année les mêmes problèmes de se reproduire. Et si nous voulons pour nous et nos enfants une société qui consacre l'argent qu'il faut pour permettre à ceux qui ont été frappés par la maladie et le handicap de vivre le plus normalement possible ; une société où des mères de famille ne soient pas contraintes de recourir à la charité publique pour nourrir leurs enfants ; une société où des travailleurs ne touchent pas des salaires si misérables qu'ils ne peuvent pas se loger et risquent de mourir de froid chaque hiver, et tout cela dans un des pays les plus riches de la planète, c'est tout le système qu'il faudra changer.

Une société fraternelle, solidaire, ne se donnant pas pour but l'enrichissement de quelques-uns, mais s'efforçant de satisfaire les besoins de tous, cela s'appelle le socialisme. Ceux qui trouvent très bien le monde tel qu'il est, parce qu'ils en sont les privilégiés, disent que c'est une idée dépassée. Mais c'est au contraire la seule idée qui puisse offrir à l'humanité un avenir digne d'elle.

Arlette LAGUILLER

- Pourquoi l'éparpillement des grèves ?
- Pourquoi les unes après les autres, ou corporation par corporation ?
- Pour faire reculer le gouvernement et le patronat, serait-il possible d'unifier tous ces mouvements ?

Meeting
avec

Arlette Laguiller

à Paris

**Vendredi 9 décembre
à 20h 30**

Théâtre de la Mutualité
24, rue Saint-Victor - Paris 5^e
Métro : Maubert-Mutualité

Entrée libre



• **Outreau**

La justice, machine à broyer les gens du peuple

Six accusés qui avaient été condamnés en 2004 dans le premier procès pour pédophilie d'Outreau, dans le Pas-de-Calais, ont été acquittés et libérés. Il aura fallu près de cinq ans pour que leur innocence soit reconnue. Il manquait l'un d'eux, qui s'était suicidé après quinze mois de détention provisoire.

Des hauts magistrats à Chirac, en passant par Villepin et le ministre de la Justice, on présente des excuses et on promet des réformes pour que la justice ne soit plus cette machine à briser des vies, comme elle l'a fait dans ce quartier populaire de la ville d'Outreau. Mais comment cette justice pourrait ne pas être à l'image d'une société fondée sur l'injustice, l'inégalité ?

À l'ouverture du second procès, le procureur général de Paris parlait, à propos du premier jugement, d'une « véritable catastrophe judiciaire », ajoutant que ce qui s'était passé à Outreau ne représentait pas la justice au quotidien. Cela a fait réagir Dominique Wiel, prêtre

ouvrier et l'un des condamnés, incarcéré depuis le 15 novembre 2001, qui venait d'être libéré : « Est-ce que vraiment ce qui s'est passé à Outreau, cela ne se passe jamais dans aucun prétoire de France ? J'aimerais bien que ce qu'il dit de la justice au quotidien soit vrai. »

Des patrons criminels qui, dans le cas de l'amiante, ont empoisonné des ouvriers en masse, peuvent impunément continuer à faire leurs profits, sans que cette justice y mette un frein. Les preuves matérielles sont pourtant incontestables (ce qui n'a jamais été le cas à l'encontre des treize accusés d'Outreau, innocentés après coup), mais les associations regroupant les victimes de l'amiante et leurs proches doivent encore mener une lutte obstinée pour essayer d'obtenir l'intervention de la justice pénale.

Ce mépris, cette indifférence ou cette dureté envers les gens de milieu populaire, on le retrouve aussi à Outreau. Un des accusés a décrit ainsi son passage devant les juges : « Le président chuchotait à l'oreille de

son assesseur. Un autre bâillait. On m'écoutait à peine. Je n'étais plus rien. » « On était des pauvres gens, la classe sociale la plus basse. Tout le monde s'en foutait qu'on soit accusés », a déclaré une autre accusée.

Aujourd'hui, derrière les excuses des hauts personnages de l'État, se profile l'idée que le procès d'Outreau serait une bavure exceptionnelle dans l'hermine d'une justice immaculée. Oublié Patrick Dils qui, à dix-huit ans et demi, a été condamné à perpétuité en 1989 pour le meurtre de deux garçons à Montigny-lès-Metz, en Moselle ? Son innocence a été reconnue en 2002 après qu'il eut passé quinze ans en prison, victime d'une erreur judiciaire pour laquelle l'État français lui a versé un million d'euros. Quant à Christian Ranucci, représentant de commerce de 22 ans accusé du meurtre d'une fillette dans la région de Marseille, condamné à mort, il a été exécuté le 28 juillet 1976, après une enquête bâclée comme l'avait montré Gilles Perrault dans son livre, *le Pull-over rouge*. Il faut aussi rappeler Omar Raddad,

jardinier marocain, condamné lui aussi après une enquête, elle aussi à l'évidence bâclée. Il a été gracié par Chirac mais jamais réhabilité par cette justice qui refuse obstinément de se déjuger.

Il a fallu attendre 2005 pour que la commission de révision des condamnations accepte le principe d'une procédure de révision de la condamnation de Guillaume Seznec, condamné au bagne en 1924 pour un meurtre dont l'existence même n'a jamais été prouvée, et lui non plus n'a jamais été réhabilité. Dominique Perben, ministre de la Justice lors de la décision de révision s'était félicité à cette occasion, en déclarant : « L'institution judiciaire donne une image ouverte d'elle-même. » Et à ces exemples qui ont défrayé la chronique, il faudrait en ajouter bien d'autres.

Rendre la justice n'est sans doute pas facile. Mais ce n'est pas la seule chose qui explique ces « catastrophes judiciaires ». Parce qu'elle défend les intérêts d'une minorité de possédants contre la majorité de la population, toute la machinerie de

l'État, armée, police, justice est mise à l'abri de tout contrôle de la part des citoyens. « Porter atteinte au moral de l'armée », demander son matricule à un agent de police, critiquer une décision de justice sont même des délits passibles de poursuite.

Qu'on ne s'étonne pas après cela que les « bavures » fassent partie du fonctionnement habituel de ces institutions !

Jean SANDAY

La détention provisoire : l'exception et la règle

Au 1^{er} janvier 2005, 58 231 personnes étaient incarcérées en France, parmi lesquelles 20 134 en détention provisoire. Malgré la création d'un juge des libertés et de la détention qui, depuis 2000, intervient en plus du juge d'instruction, la détention provisoire, qui au terme même de la loi devrait être une mesure d'exception, reste fréquente et peut durer plusieurs années, comme on l'a vu dans le cas du procès d'Outreau. Pour que ces détentions abusives ne soient pas trop visibles, les prévenus sont souvent condamnés à une peine qui, comme par hasard, couvre exactement le temps qu'ils ont passé en prison. Ce qui évite à la justice de se voir poser trop de questions sur ses agissements.

J.S.

Une justice indépendante ? C'est vite dit

Les sanctions susceptibles de frapper des magistrats sont limitées à des cas rarissimes. La raison invoquée est qu'ils doivent jouir d'un statut inamovible qui serait le gage de leur « indépendance » et à travers cela, de l'indépendance de la justice. Mais une indépendance par rapport à quoi ? Sorti de l'École de la magistrature, on veut bien croire que par son milieu, ses relations professionnelles, ses dîners en ville, un

juge réussisse à conserver ses distances... par rapport aux milieux populaires. En revanche, par rapport au député du coin, au préfet, au notaire, au président de la Chambre de commerce, il y a davantage de proximité, accompagnée le plus souvent d'un penchant social et culturel pour toutes les valeurs de conservation de cet ordre social bourgeois, qu'ils sont chargés de défendre. Sans parler des

pressions politiques, acceptées ou subies par les magistrats, qui à de rares exception près sont des rouages de ce système.

Si à l'avenir les juges d'instruction pouvaient être plus facilement sanctionnés, cela permettrait-il à quelques accusés à tort d'échapper à cette machine à broyer ? Peut-être. Mais de la part du gouvernement, n'invoquer que la responsabilité du juge d'instruction, c'est une façon de botter en touche.

Au bout de près de cinq ans, le cri des emprisonnés d'Outreau ne pouvait plus être étouffé. Alors les plus hauts personnages de l'État ont pris les devants pour que la faute retombe en priorité sur un magistrat particulier. Il n'est certes pas pour rien dans ce qui s'est passé. Mais cela permet d'éviter que le rôle de cette justice prétendument indépendante soit remis en cause.

J.S.

• **Budget 2006**

Racket sur les caravanes

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture un amendement à la loi de finances 2006, proposé par un député UMP, qui prévoit la création d'une sorte de taxe d'habitation pour les personnes vivant dans des « résidences mobiles », autrement dit des caravanes. Le député a eu le cynisme de présenter son amendement comme une « mesure juste » qui « rétablit l'égalité des citoyens devant les charges publiques ». Drôle d'égalité quand on sait que le montant de la taxe est de 75 euros par mètre carré avec

une surface minimale de quatre mètres carrés ce qui fait une taxe d'au moins 300 euros ! À ce tarif une famille sédentaire paierait pour une maison de 100 mètres carrés... 7 500 euros de taxe d'habitation ! Drôle d'égalité aussi quand on sait qu'aujourd'hui les caravanes ne sont pas considérées comme une habitation et donc que les gens du voyage ne bénéficient pas de l'allocation logement.

Cette taxe ne concernerait d'ailleurs pas seulement les gens du voyage, mais au-delà tous ceux qui vivent dans une cara-

vane ou un mobile home car ils n'ont pas les moyens de louer un appartement ou une maison. Et ils ne sont pas rares – on l'a vu avec la vague de froid – tous ceux qui travaillent mais ont un salaire insuffisant pour qu'un propriétaire les accepte comme locataires.

Le PS qui estime cette taxe « en soi pas anormale », dicit Jack Lang, a fait voter un deuxième amendement qui demande le versement de la taxe aux communes ayant respecté l'obligation de construire des aires de stationnement pour

les gens du voyage. Ce qui sous-entend qu'il faudrait payer la taxe même si on est dans une ville qui n'a rien aménagé du tout et où l'on a peut-être écopé d'un PV pour stationnement interdit...

Plusieurs députés de gauche sont intervenus non sur le principe mais pour demander une diminution de la taxe à 25 euros au lieu de 75, expliquant que personne ne pourrait payer une telle somme. Le PS a présenté un amendement dans ce sens, qui a été rejeté. Mais aucun élu n'a proposé de faire payer les

municipalités qui n'ont pas construit les aires d'accueil indispensables pour les gens du voyage (sur les 30 000 places prévues 7 000 seulement sont ouvertes, ce qui est notoirement insuffisant).

C'est l'occasion de se rappeler que le but de toute loi de finances est de dénicher les occasions de racketter la population, y compris les plus mesquines. Une manifestation a eu lieu le lundi 5 décembre pour protester contre cette taxe injuste.

Roger PERIER

• Villepin et les banlieues

C'est les gouvernements qu'il faudrait sanctionner, pas les parents !

Frapper au porte-monnaie les parents des élèves qui font l'école buissonnière ou perturbent les cours, telle est la principale mesure annoncée par Villepin lors de sa conférence de presse sur l'éducation le 1^{er} décembre. Ils pourraient se voir infliger des amendes de 750 euros, la mise sous tutelle des allocations familiales ou leur suppression pure et simple.

Cela prendrait la forme hypocrite d'un « contrat de responsabilité ». Les parents se verraient convoqués par l'Aide sociale à l'enfance et sommés de remettre leur progéniture dans le droit chemin.

Pour donner un air vaguement « éducatif » à la chose, il est question de les soutenir par une aide, une phase d'accompagnement des élèves et des parents. Ce serait aux départements d'inventer et surtout de financer cette demande. C'est dire si Villepin a des idées sur la manière de faire reprendre le chemin de l'école aux récalcitrants ! Puis, après une « mise à l'épreuve » de trois à six mois, si la mission impossible fixée par l'État aux parents n'est pas accomplie, les sanctions pourraient tomber.

À vrai dire, on ne voit pas comment le fait de priver de res-

sources les familles concernées les aiderait à reprendre en main des situations qui bien souvent les dépassent. Ces mesures existent d'ailleurs déjà en partie, ou ont existé, et jamais elles n'ont eu le moindre effet visible. Mais tel n'est pas l'objectif de Villepin. Il veut surtout désigner les parents de ces enfants comme les principaux responsables de la flambée de violence dans les banlieues, et exonérer ainsi les responsabilités de l'État, et en particulier celles de son gouvernement. Rivalisant avec Sarkozy, Villepin espère trouver l'oreille, et qui sait les votes, d'une partie de ceux qui dans les cités voient leur vie pourrie par les bandes qui y sévissent. Bien au-delà, il vise aussi tout un électorat réactionnaire dont les enfants ont généralement d'autres endroits que les cages d'escalier pour se rencontrer et

discuter. Il s'agit d'une démagogie de bas étage, même si elle est pratiquée sur le ton précieux et mondain d'un homme de la haute ! Quant à mettre réellement un terme à la violence, au désintérêt pour la culture où aux comportements asociaux qui sévissent dans une partie de la jeunesse des cités, Villepin s'en soucie comme d'une guigne.

Car ces familles qu'il cloue aujourd'hui au pilori, en quoi l'État les a-t-il vraiment aidées quand il était possible que leurs enfants, encore très jeunes, reçoivent une autre éducation ? À la maternelle, leurs maîtresses n'avaient déjà pas les moyens de leur apprendre à s'exprimer correctement, submergées par des classes trop nombreuses d'enfants ne parlant, à leur entrée à l'école, que la langue chacun de sa mère respective. Puis à l'école primaire, quand leurs institutrices ont constaté qu'ils n'arrivaient ni à lire ni à écrire, et en ont averti la famille, quelle aide ont-elles pu lui proposer ? Au mieux un redoublement qui n'a rien arrangé, ou le

conseil d'aller voir un orthophoniste dans un centre médico-pédagogique, pour lequel il y a de tout façon en banlieue un délai de plusieurs mois d'attente.

Les moyens mis par l'État sont tellement dérisoires que les familles qui appellent au secours se retrouvent laissées à elles-mêmes face à des enfants leur échappant bien souvent de plus en plus quand ils grandissent. Et ce sont ces parents, premières victimes des insuffisances de l'État, dont Villepin voudrait faire des coupables et qu'il voudrait taxer comme tels, et avec eux toute une famille ! Le tout au nom d'un principe qui a cours dans les systèmes autoritaires, celui de la responsabilité collective.

Il y aurait aujourd'hui 20 000 familles dans le collimateur du gouvernement. Qui oserait prétendre que l'État n'aurait pas les moyens de les aider, et cela tout de suite ? 20 000, c'est moins que le nombre de patrons auxquels il verse des aides à fonds perdus !

Daniel MESCLA

• L'immigration légale de plus en plus difficile

Villepin fait du Sarkozy, qui fait du Le Pen

Mardi 29 novembre, Villepin a annoncé une série de nouvelles mesures, destinées toutes à durcir l'immigration légale.

La principale mesure concernerait les mariages célébrés hors de France entre un Français ou une Française et un étranger. Jusque-là, ces unions « mixtes » valaient automatiquement titre de séjour pour le conjoint étranger. Eh bien Villepin part en guerre contre ces mariages dont il met en doute la « sincérité ». En 2004, 34 000 mariages mixtes ont été célébrés à l'étranger, et cela permettrait à autant d'étrangers de venir en France. Le Premier ministre trouve que c'est trop. À l'avenir, les consuls et le parquet pourraient refuser ces mariages. Même les mariages mixtes célébrés en France sont dans le collimateur de Villepin, et il a demandé de préparer une nouvelle loi pour pouvoir également les contester.

Villepin s'en est également pris au regroupement familial, en imposant une série de contraintes visant à décourager ce qui est pourtant, et c'est lui-



même qui le souligne, « un droit garanti par la Constitution ». Malgré ce droit constitutionnel, il demande d'allonger de un an à deux ans le délai de séjour d'un étranger vivant en France avant qu'il ait le droit de demander – mais pas forcément d'obtenir – de faire venir sa famille. Villepin souhaite également faire de « la maîtrise de la langue française », et du « degré d'intégration », des conditions pour refuser à un étranger séjournant en France le droit de faire venir sa famille.

Les étudiants étrangers seront sélectionnés, encore plus durement qu'aujourd'hui, avant de pouvoir venir étudier en France. En fonction des filières universitaires demandées et du pays d'origine, les étrangers candidats seront admis ou pas à venir étudier en France.

Enfin, le droit d'asile, régulièrement réformé dans un sens toujours plus restrictif, sera une nouvelle fois révisé. En particulier, les recours des demandeurs d'asile vont être rendus beaucoup plus difficiles. Actuellement, le délai de recours de ceux qui contestent les refus de l'administration (l'Ofpra) est d'un mois, ce qui est déjà très court. Ce délai va encore être abaissé à 15 jours.

Evidemment, le fait que ces mesures soient annoncées quelques jours après les émeutes de banlieue n'est pas innocent de la part de Villepin. Lui aussi,

comme son compère et concurrent Sarkozy, veut désigner les étrangers comme fauteurs de troubles à la partie la plus réactionnaire de l'électorat. Mais sur ce terrain, Sarkozy veut garder une longueur d'avance. Mentant comme personne, il s'est permis d'affirmer : « L'immigration clandestine prépare une société déchirée, fracturée, ghettoisée. Elle contribue ainsi à produire la haine et la violence sur le territoire national. Les violences urbaines que nous avons connues il y a quelques semaines en sont une triste illustration. »

Que la xénophobie des ministres soit réelle ou feinte, due à leur désir de flatter un certain électoral réactionnaire ou à leurs propres préjugés crasseux, les mesures qu'ils veulent mettre en œuvre auront nécessairement des conséquences, et leur traduction tatillonne par tous les échelons de l'administration de l'État et de la police risque de rendre encore plus difficile la vie de beaucoup d'étrangers vivant en France, ou souhaitant y vivre, même de ceux qui s'y trouvent légalement.

Bertrand GORDES

• Frêche

Tiens, v'la la coloniale !

Le Parti Socialiste s'est alarmé, avec une bonne année de retard, de l'article de loi demandant que « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord ». Il a proposé, en termes très modérés, d'abroger ce texte. Le 29 novembre, en refusant de discuter et de voter sa proposition, la majorité de droite à l'Assemblée a choisi en fait de justifier le colonialisme français et ses exactions, en demandant aux enseignants de se faire les agents de ce détournement éhonté de la réalité historique.

Mais la droite n'a pas le monopole de cette attitude, comme l'a confirmé dès lendemain Georges Frêche, président socialiste du Conseil régional de Languedoc-Roussillon. Prenant le contre-pied de ceux qu'il a qualifiés de « gugusses du PS qui font une opération politicienne », il a proclamé : « Il est juste de reconnaître le rôle positif de la présence française en Algérie. » Et après avoir tout de même précisé qu'il se référerait aux instituteurs, et non aux gros colons, chahuté par les élus communistes et Verts, il a entonné la chanson *C'est nous les Africains qui revenons de loin*, les Africains en question n'étant pas les natifs d'Afrique, mais les troupes coloniales – chanson reprise en chœur par des élus Front National du Conseil régional.

Georges Frêche s'est piteusement justifié en invoquant l'origine pied-noir de beaucoup de ses électeurs : « Je ne suis pas à Nantes, où il n'y a pas l'ombre d'un rapatrié. Ici à Montpellier, c'est eux qui font les élections. » Rapatrié ou non, il a bon dos l'électeur quand il s'agit pour cet élu du PS de justifier ses dérapages par rapport aux attitudes de son parti sur le plan national.

Mais au fond est-ce un si grand dérapage quand on est élu d'un parti qui fut dirigé par Guy Mollet qui, en 1956, envoya le contingent en Algérie pour y mener la guerre à ceux qui exigeaient que leur pays cesse d'être une colonie ?

Vincent GELAS

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction. C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Le gouvernement, sur l'air des « classes dangereuses »

Même depuis le sommet France-Afrique de Bamako, entre un bain de foule et une initiation aux mystères dogons, Chirac a été amené à parler des banlieues françaises. Ministres et députés y reviennent tous les jours. Trois semaines après la fin des émeutes, le gouvernement n'en finit pas de développer sa riposte à la révolte des jeunes des cités.

Justice d'abattage

La première réaction gouvernementale a été une répression brutale. Au 30 novembre, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, il y avait eu 4770 interpellations, dont près de la moitié après la fin des émeutes, qui se sont traduites par 4402 gardes à vue et 763 personnes emprisonnées, dont une centaine de mineurs. Une bonne partie n'avait visiblement rien fait d'autre que se trouver à portée des flics au moment de leur arrestation. Beaucoup se sont vus reprocher des faits extrêmement vagues, ou ridicules – comme cet incendie de fauteuil abandonné dans une rue de Bayonne, qui a valu deux mois de prison ferme à ses trois auteurs.

Le gourdin de la justice s'abat sur des jeunes qui refusent obstinément d'avoir le profil que Sarkozy leur prête. Alors que le premier flic de France prétendait que les émeutes étaient la preuve que sa politique contre le crime organisé portait ses fruits (puisqu'elle provoquait une telle réaction !), les enquêtes de journalistes et les rapports de la police elle-même ont montré que, dans leur grande majorité, les jeunes inculpés n'avaient rien de délinquants. Les cités qui ont été touchées auraient d'ailleurs été, au contraire, les moins suspectes d'abriter des réseaux de trafiquants. Et alors que le ministre de l'Intérieur inventait que 80 % des jeunes interpellés étaient « bien connus des services de police », il s'est avéré que la plupart n'avaient pas de casier judiciaire. Pas plus qu'ils n'étaient des étrangers manipulés par l'islamisme, contrairement à d'autres allégations du pyromane au karcher. Ni barbus, ni mafieux : les portraits des condamnés qu'on a pu lire dans la presse étaient ceux de jeunes travailleurs, ou en formation, souvent à la marge du monde du travail... comme une très grosse partie des jeunes des classes populaires de leur âge.

Les vannes ouvertes de la démagogie anti-immigrés

Le gouvernement veut criminaliser ces jeunes puisqu'il dénonce la « racaille », et les stigmatiser comme « étrangers », puisqu'il ne peut pas ouvertement les accuser d'être fils d'immigrés. Car il s'agit pour lui de justifier les autres aspects de sa réponse aux émeutes, consistant en un

train de mesures censées renforcer la lutte contre l'immigration. Villepin veut ainsi doubler (d'un an à deux) le délai de séjour à l'issue duquel un étranger vivant en France peut demander le regroupement familial. Doublement aussi (de deux à quatre ans) de la période imposée aux conjoints étrangers avant de pouvoir demander la nationalité française. Diminution de moitié (à quinze jours !) du délai de formulation d'un recours pour les réfugiés déboutés, ce qui « transforme la procédure de détermination du statut du réfugié en véritable loterie », d'après la Coordination française pour le droit d'asile. Dans un autre registre et pour faire bonne mesure, le Premier ministre veut encore supprimer les allocations familiales des parents dont les enfants auraient « un comportement incivique ». Et Sarkozy, pour ne pas être en reste, annonce qu'il va relever à 25 000 le nombre d'étrangers à expulser en 2006.

Toutes ces mesures, si elles se traduiront par une aggravation réelle de la situation des immigrés et des familles les plus pauvres, sont pourtant avant tout destinées à flatter les préjugés de l'électorat le plus réactionnaire.

La violence des jeunes était certes stérile en soi, et sur le seul terrain de l'affrontement avec la police, l'ordre social n'a pas eu grand-chose à craindre. Évidemment, un mouvement de la classe ouvrière aurait bien d'autres moyens d'ébranler sérieusement cet ordre et d'opposer à un système social écrasant les plus pauvres, une force encore plus grande. Les événements récents ont cependant montré que la violence qu'impose cette société d'oppression peut un jour lui exploser à la figure. Et pendant quelques semaines, les dirigeants de l'État, qui se permettent depuis des mois d'insulter les classes populaires, sont apparus sous un jour nettement moins glorieux. Même si Sarkozy comme Villepin ou Chirac, un temps bousculés, peuvent dorénavant jouer au maximum la carte sécuritaire et répressive, pour tenter de convaincre qu'ils ont repris la main.

Reste qu'envoyer pour des mois des jeunes derrière les barreaux au moyen d'une « Justice » expéditive, démolissant un peu plus leur vie, est insupportable. Face à cette odieuse revanche sociale, les organisations qui se réclament du monde ouvrier ne doivent pas maintenant garder le silence. Tout ce qui est possible doit être fait pour sortir de prison au plus vite les victimes de cette répression, plus sauvage que la révolte elle-même.

Benoît MARCHAND

Convergences Révolutionnaires n° 42 (novembre-décembre 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Le scandale de l'eau : douce pour les profits, salée pour la population.

Articles : Devant la flambée des banlieues, démission ! De qui ? – Des exemples de mobilisations contre l'expulsion de sans-papiers ou les démenagements musclés de Sarkozy – L'unité syndicale... contre la convergence des luttes – SNCF : entre le piège de l'intéressement et le débouché des grèves – Belgique : la grève revient à la mode ! – Allemagne : lâcher son programme pour l'ombre dans le Linkspartei ?

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Restos du cœur

Vingt ans de mépris de l'État !

La campagne des Restos du cœur a commencé le 5 décembre et l'association s'attend à un afflux très important de nouveaux bénéficiaires. À sa fondation par Coluche en 1985, il s'agissait de donner un coup de pouce à des gens démunis et les initiateurs espéraient que ce serait provisoire. Cela ne l'a pas été.

Dans l'hiver 1985-1986, 5 000 bénévoles distribuèrent 8,5 millions de repas. Vingt ans plus tard, en 2004, 66 millions de repas ont été distribués par 43 000 bénévoles. Ceux-ci voient arriver la « deuxième génération », comme cette mère célibataire qui a presque toujours connu la précarité, mais aussi « de plus en plus de travailleurs pauvres, de personnes âgées aux ressources trop maigres ». Cent vingt « Restos bébés du cœur » ont même été créés, où nourriture et soins sont prodigués à 29 500 bébés chaque année. Le président des Restos du cœur, qui dénonce cette permanence de la précarité, dénonce aussi l'indifférence des pouvoirs publics et également la mauvaise volonté évidente d'un certain nombre de municipalités.

À Paris, le seul centre situé au cœur de la capitale, rue Rambuteau, a dû fermer pour cause de programme immobilier entrepris à cet endroit par la Mairie de Paris. Les Restos du cœur ont dû « se battre comme des chiens pour réussir à ouvrir trois nouveaux centres », selon les termes de leur président. Ce dernier accuse aussi certaines communes de vouloir « cacher la misère et l'exporter au-



delà des frontières de leur centre-ville ». La présidente des Restos du cœur de Seine-Saint-Denis a expliqué qu'elle avait dû négocier pendant plusieurs années avec les maires de Montfermeil, Gagny et Bagnolet pour obtenir des locaux.

On peut imaginer que certaines communes, aux finances limitées, aient du mal à fournir toute l'aide nécessaire, mais ce n'est pas le cas des communes riches et, en tout cas, il est inadmissible que l'État se dégage de ses responsabilités sur la charité publique. Villepin est venu, sans honte, serrer quelques mains dans un des Restos le jour de l'ouverture. Mais seulement 33 % de leurs ressources viennent de subventions de collectivités publiques, toutes confondues, dont 15 % d'aide européenne, qui vient d'ailleurs de diminuer en passant de 48 à 38 millions d'euros. Tout le reste provient d'initiatives de l'association et de dons. La charité publique est censée remplacer un État qui préfère voter 3,6 milliards de réduction d'impôts aux plus riches plutôt que d'aider ceux qui ont faim et créer des emplois qui pourraient résoudre, au moins en partie, le problème de la précarité.

Sylvie MARÉCHAL

Les bénévoles ne peuvent pallier les carences de l'État

Alors que les Restos du cœur entament leur vingt et unième campagne avec des difficultés accrues pour répondre aux besoins des plus pauvres, on a pu voir, lundi 5 décembre, le Premier ministre faire semblant pendant une heure de se pencher sur le sort des plus démunis. Visitant un centre parisien des Restos du cœur, il a lancé un appel aux volontaires. Le même jour, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Jean-François Lamour, proposait une série de mesures en faveur du bénévolat. Il a rappelé l'aide de 100 millions d'euros que le gouvernement entend donner aux associations, qui regroupent salariés et bénévoles, pour les « consolider dans leurs actions », a-t-il dit. Il a omis de rappeler que, depuis trois ans, ce même gouvernement leur avait supprimé chaque année 80 millions de subventions !

Les autres mesures ont toute un point commun : celui de ne pas coûter un centime de plus que les frais d'impression du papier, ni à l'État, ni aux plus riches que le ministre n'appelle pas à la solidarité ! Lamour a parlé de simplifier les démarches administratives

des associations, de créer un fichier informatique recensant tous les bénévoles et de donner à chacun un « passeport » où il sera fait état de son engagement. La palme (c'est le cas de le dire) revient à la décision de décerner des médailles et des « palmes du bénévolat » aux plus dévoués, au cours de cérémonies ayant lieu « le même jour dans toutes les préfectures » !

Cela serait risible si, derrière, il n'y avait pas toute cette misère qui exigerait que l'on apporte d'autres réponses, et de façon urgente. Les bénévoles sont nombreux, douze millions en France, dont environ 3,5 millions qui consacrent régulièrement deux heures par semaine à une association, sportive, culturelle, de quartier, d'aide à ceux qui en besoin, etc. Il est heureux que bien des gens se sentent suffisamment solidaires pour donner du temps et de l'énergie en s'investissant dans des activités sociales ! Mais ils ne peuvent pas tout faire, et surtout pas suppléer aux carences de l'État, qui compte sur leur bonne volonté pour éviter de s'engager dans des domaines qui devraient être les siens.

Marianne LAMIRAL

• **Chômage**

Truquage des chiffres, mode d'emploi

Martine Aubry a dénoncé au nom du PS « le maquillage artificiel auquel recourt la droite pour masquer la situation sociale extrêmement dégradée que connaît notre pays » et ironisé sur « le gouvernement qui vient d'inventer une formule qui permet de faire baisser le chômage sans créer d'emplois. »

Question maquillage des statistiques l'ancienne ministre des Affaires sociales sait de quoi elle parle pour en avoir utilisé toutes les ficelles.

Il y a eu en effet une continuité entre les politiques du gouvernement Villepin et celui de Jospin dans l'art d'escamoter les chômeurs des statistiques et, plus grave encore, de supprimer des indemnités. Ce truquage a commencé en 1985, du temps où Fabius était Premier ministre, par l'apparition de la catégorie des « dispensés de

recherche d'emploi ». En 1995, du temps de Juppé, ont été créées de nouvelles catégories de chômeurs exerçant des « activités réduites » de plus de 78 heures par mois. Eux aussi ont été exclus des statistiques officielles du chômage.

Il n'y a aujourd'hui pas moins de huit catégories de chômeurs. La catégorie 1 est celle des demandeurs d'emploi à temps complet immédiatement disponibles. Les catégories 2 et 3 sont celles des demandes d'emploi à temps partiel ou CDD. Les catégories 4 et 5 correspondent aux chômeurs en stage ou en CES. Depuis 1995, les demandeurs d'emplois qui ont travaillé plus de 78 heures au cours du mois sont basculés dans de nouvelles catégories (6, 7 ou 8 selon la catégorie d'origine respective). Enfin il faut signaler les personnes en Dispense de Recherche d'Emploi (demandeurs âgés de plus de 57,5 ans) indemnisés par l'Une-



dic sans faire partie des chômeurs officiellement recensés.

Seule la catégorie 1 est officiellement répertoriée. Tout l'art des ministres si mal nommés de l'emploi consiste à faire passer le maximum de chômeurs de catégorie 1 à d'autres catégories ou bien de les radier sous des prétextes divers.

La gauche se vante d'avoir fait considérablement diminuer le chômage quand elle était au pouvoir de 1997 à 2002. Mais en 2001, le CERC, un centre d'étude

de l'emploi des revenus et des coûts, expliquait qu'« entre janvier 1997 et janvier 2000, le nombre de demandeurs d'emploi non recensés dans la statistique officielle a augmenté de plus de 440 000 et absorbait près de 90 % de la baisse affichée de l'indicateur officiel. » En fait, les chômeurs étaient déplacés de la catégorie 1 officiellement recensée vers d'autres catégories. Le CERC expliquait que : « La part des demandeurs d'emplois hors statistique officielle du chômage a

grimpé de façon spectaculaire, passant de 8,6 % fin 1981 à 25,3 % fin 1996 et plus de 42 % fin 2000. » Sous la gauche le nombre de radiations administratives a progressé rapidement passant d'une moyenne mensuelle de 5000 en 1995 à près de 20 000 en janvier 2001.

Avec Borloo et Villepin, Aubry et Fabius ont prouvé qu'on pouvait trafiquer les chiffres aussi bien avec la main gauche qu'avec la droite...

Christian BERNAC

• **Fonction publique**

Et la hausse des salaires ?

Une première réunion a eu lieu mardi 6 novembre entre le ministre de la Fonction publique, Christian Jacob, et les syndicats de fonctionnaires. La question d'une hausse des salaires pour les quelque cinq millions de fonctionnaire devait y être abordée. Mais le ministre est venu les mains vides, reportant ce problème au début de l'année 2006, et les représentants syndicaux ont quitté la réunion au bout de deux heures.

Les organisations syndicales réclament pour 2006 une revalorisation du point d'indice (qui sert de base au calcul des salaires) d'au moins 1,8 %, ainsi qu'un rattrapage du pouvoir d'achat de 5 % correspondant aux retards accumulés depuis cinq ans. Mais pour Christian Jacob, « la discussion sans fin sur l'évolution (...) du point d'indice (...) est une vision réductrice, simplificatrice à l'extrême, et qui ne rend pas compte du tout des attentes des fonctionnaires en matière de pouvoir d'achat et d'amélioration de leur vie quotidienne ». Comme si ces deux derniers points pouvaient être indépendants d'une hausse de salaire !

Un des prétextes avancés par le gouvernement pour tenter de convaincre les fonctionnaires qu'ils n'ont pas besoin d'une

augmentation générale de leur salaire est de mettre en avant celles obtenues grâce aux changements d'échelon, qui se font à intervalles réguliers. Ces intervalles sont réguliers, mais... espacés et, en fin de carrière, il n'y a plus de changement d'échelon possible. C'est oublier aussi que des centaines de milliers de fonctionnaires ont un salaire avoisinant le smic. Pour ceux-là encore plus, une revalorisation annuelle de l'indice est indispensable pour ne pas perdre du pouvoir d'achat.

Le gouvernement avait aussi avancé qu'en diminuant le nombre de fonctionnaires, notamment par le non-remplacement de tous les départs en retraite, cela permettrait de donner plus à ceux qui restent, à commencer par les moins bien payés. On voit aujourd'hui le crédit que l'on peut apporter à ce genre de promesses.

Les « attentes des fonctionnaires », pour répondre au mépris affiché par Christian Jacob, sont celles de millions de travailleurs : une hausse importante de tous les salaires qui permette de compenser la perte du pouvoir d'achat subie depuis des années.

Marianne LAMIRAL

• **Vote des immigrés**

À droite comme à gauche... l'Arlésienne

Voilà qu'on reparle du droit de vote des immigrés aux élections locales. À droite, le 25 octobre, Sarkozy a estimé, qu'accorder ce droit ne « serait pas anormal », s'attirant en retour la réplique de Villepin pour qui, « c'est la nationalité qui donne le droit de s'exprimer ».

Dans la semaine du 5 au 12 décembre, une soixantaine d'associations, dont la Ligue des droits de l'homme, soutenues par les partis de gauche, organisent une « votation citoyenne » dans une centaine de villes dont l'objet est de répondre à la question « Êtes-vous pour la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales ? »

Ce droit serait un droit élémentaire. Il serait même normal que les travailleurs immigrés puissent voter et se faire élire à tous les mandats et pas seulement aux élections locales. D'ailleurs depuis 1998 les ressortissants de l'Union européenne, Allemands, Britanniques, Portugais etc. peuvent au moins être électeurs et éligibles aux élections municipales, même s'ils peuvent seulement voter aux élections européennes. Mais ce droit de vote aux

élections locales est refusé aux Algériens, Marocains, Turcs, etc. pourtant bien plus nombreux à vivre, travailler et payer des impôts en France et pas seulement des impôts locaux mais aussi nationaux, comme ceux sur le revenu ou la TVA.

À droite, la prise de position de Sarkozy a pu surprendre, mais de la part de ce démagogue tout est bon pour se distinguer dans sa compétition avec les rivaux de son camp, même des positions paradoxales comme celle-là. À gauche, cela fait des dizaines d'années que ce thème est évoqué. Le droit de vote des immigrés figurait déjà dans le Programme commun de la gauche signé en 1972 par le PS et le PCF. En 1981, Mitterrand en avait fait une de ses 110 propositions de gouvernement. Mais une fois élu, il estima que « l'état des mœurs » des Français ne permettait pas son application et il remisa donc cette proposition.

Près de vingt ans après, Jospin avait fait adopter à l'Assemblée une proposition de loi en faveur du droit de vote des immigrés mais elle ne fut jamais mise à l'ordre du jour du Sénat, sous prétexte qu'il y avait d'autres priorités et que la droite y était majoritaire. En 2002, peu avant l'élection prési-

dentielle, le même Jospin remettait le couvert mettant cependant comme condition, une présence en France de dix ans, quand Mitterrand parlait de seulement cinq ans. Mais contrairement à son aîné, il n'eut même pas besoin d'enterrer sa proposition car il n'y eut pas d'après 2002 pour Jospin.

Aujourd'hui, Hollande et d'autres dirigeants socialistes font feu de tout bois et somment Sarkozy de réaliser « tout de suite » cette mesure qui « doit être un acte de gouvernement et pas une proclamation de circonstance ». Jack Lang prend la pose en affirmant sur France Inter que, dans les deux mois qui suivront une victoire électorale du PS, celui-ci organisera un référendum sur la question. Mais l'organisation d'un référendum relevant du seul président de la République... tout dépendra du résultat de cette élection... et du fait que l'éventuel élu socialiste soit disposé à tenir les engagements de son parti.

Le droit de vote des immigrés à toutes les élections ne doit pas être seulement un sujet de conversation pour politiciens. Il faudra donc le conquérir.

Cédric DUVAL

• Chirac au sommet Afrique-France

« Avocat inlassable »... de l'impérialisme français

Lors du 23^e sommet franco-africain consacré à la jeunesse africaine qui avait lieu à Bamako, au Mali, samedi 3 et dimanche 4 décembre, Chirac s'est illustré, comme à son habitude, par l'hypocrisie de ses propos. Il serait « l'avocat inlassable » du continent africain. Mais en l'occurrence, il ne parlait que des intérêts des capitalistes français sur le continent africain.

Chirac a souligné la nécessité de « lutter contre la pauvreté » et d'« apporter à la jeunesse africaine ce qu'elle est en droit d'exiger pour rester chez elle ». « L'avenir de l'Afrique est dans la jeunesse et l'avenir des jeunes Africains est d'abord en Afrique. À nous de leur donner les moyens de la liberté et de l'épanouissement moral et physique », a-t-il affirmé. Ces propos, visant peut-être à justifier la politique actuelle du gouvernement français contre l'immigration, n'ont pas dû vraiment beaucoup convaincre la jeunesse africaine pauvre. Pas plus que l'annonce faite par Chirac au même moment de la possibilité de délivrer des visas de longue durée et à entrées multiples, mesure qu'il a tenté de mettre en valeur, mais qui concerne des entrepreneurs, des cadres, ou des chercheurs africains, et pas cette jeunesse sans travail qui rêve d'émigrer en France dans l'espoir d'une vie meilleure.

Quant à la dénonciation qu'a osé faire Chirac du pillage dont a été victime le continent africain, de l'exploitation de ses matières premières, ou de la situation des paysans africains qui « doivent recevoir la juste rémunération de

leur travail », elle a même dû sonner comme une provocation à bien des oreilles. Car la France, comme toutes les anciennes puissances coloniales, comme l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne ou l'Italie, est responsable de ce pillage, et aujourd'hui les marchés du coton, du pétrole, du bois, de l'or ou des minerais de toute sorte sont toujours contrôlés par de grandes compagnies pétrolières, minières, agro-alimentaires de ces mêmes pays riches.

Alors le soutien que les dirigeants des ex-puissances coloniales, comme Chirac, peuvent apporter aux pays africains ressemble à celui de la corde à un pendu. Le fait que le président français ait pris la peine de féliciter Omar Bongo pour sa réélection fin novembre dernier est à cet égard bien significatif. Le président du Gabon est à la tête de ce petit « émirat pétrolier » du golfe de Guinée depuis 1967 et a toujours apporté son soutien à l'impérialisme français qui installa ses troupes dans les années soixante pour protéger les intérêts de ses sociétés dans le pétrole, l'uranium, le manganèse ou le bois précieux. Quant aux troupes françaises en Côte-d'Ivoire qui sont intervenues dans le même but, celui de soutenir un dictateur, Gbagbo, et de protéger les intérêts de patrons français, Chirac a osé affirmer qu'il préférerait que l'argent dépensé pour les y maintenir « aille aux paysans ivoiriens » !

Ce genre de réunions regroupant le dirigeant de l'ex-puissance coloniale et les représentants de ses ex-colonies est surtout un sommet... d'hypocrisie.

Aline RETESSE



Au centre de la photo, le président du Mali, Amadou Toumani Touré, flanqué de Chirac (à gauche) et de Bongo (à droite).

— À propos du sommet de Bamako —

L'article suivant est extrait du journal *Le pouvoir aux travailleurs*, le mensuel de l'Union Africaine des Travailleurs Communistes Internationalistes, paru le 22 novembre, un peu avant la tenue du sommet de Bamako.

« On apprend que le gouvernement français a versé à l'État malien une somme de 3,279 milliards de francs CFA pour la réalisation d'un certain nombre de travaux en vue de cette prochaine cérémonie entre le dirigeant de l'ex-puissance coloniale et ceux de ses ex-colonies.

Le Palais des congrès a été rénové, une nouvelle salle de

300 places a été construite, de même qu'une salle polyvalente destinée à la presse. L'aéroport de Bamako a aussi subi des travaux comme l'agrandissement du parking des avions et autos pour accueillir les délégations. Le salon présidentiel de l'aérogare a été refait à neuf, etc. (...)

Cette somme aurait pu servir à quelque chose de plus urgent pour la population si les dirigeants étaient quelque peu soucieux des besoins de celle-ci. Il y a trois mois, une famine a sévi dans certaines régions du Mali suite à l'invasion des criquets puis à une mauvaise récolte. Beaucoup de personnes ont souffert, certaines

sont mortes car les aides n'arrivaient pas à temps ou en quantité suffisante. Il est de notoriété publique que la ville de Bamako manque cruellement d'infrastructures en matière d'évacuation des eaux usées ; l'électricité est fréquemment coupée, les routes sont en mauvais état et le transport en commun anarchique ; les hôpitaux publics manquent de matériel et de médicaments, les écoles publiques sont un piteux état ; les plus de trois milliards engloutis dans les travaux de prestige auraient pu servir à soulager quelque peu les souffrances des plus démunis. (...)

• États-Unis

Millième exécution capitale

Kenneth Lee Boyd, un ancien de la guerre du Vietnam, bonne école du crime, condamné à mort en 1994, a été exécuté vendredi 2 décembre par injection létale dans la prison de Raleigh, en Caroline du Nord. Cette exécution est la millième depuis 1976, date à laquelle la peine de mort a été réintroduite dans trente-huit États sur les cinquante que comptent les États-Unis. Depuis cette date, les exécutions se sont poursuivies à un rythme soutenu, même si les chiffres de cette comptabilité macabre montrent une baisse sensible : 98 exécutions en 1999, 71 en 2002 et 59 en 2004. Mais au total, ce sont encore 3 415

condamnés à la peine capitale qui croupissent dans les couloirs de la mort aux États-Unis.

Aujourd'hui, les partisans de l'abolition de la peine de mort axent leur campagne sur les réalités des erreurs judiciaires qui ont conduit des dizaines d'innocents dans les chambres d'exécution. Un centre de recherches, le Center on Wrongful Convictions, a étudié 51 cas de condamnés à mort et constate que près de la moitié l'avaient été suite à de faux témoignages. Une partie de l'opinion américaine, jusque-là majoritairement favorable à la peine de mort, serait en train de changer.

Mais même si on peut noter

un léger recul des exécutions et s'en réjouir, la majorité des États continuent à maintenir les dispositifs. Il y a bien sûr les États républicains du Sud, au premier rang desquels se trouve le Texas, fief de Bush et de sa famille, Texas qui détient un sinistre record avec 355 exécutions depuis 1976. Mais il y a aussi des États démocrates comme le Connecticut ou le Vermont. En 2005, ces deux États ont procédé à la première application de la peine de mort depuis respectivement quarante-cinq ans pour le premier et cinquante ans pour le second. En fait, républicains comme démocrates, qu'ils soient convaincus ou non, sont trop sensibles aux

pressions qu'exerce la partie la plus réactionnaire ou conservatrice de leur électorat pour prendre le risque de ne pas se faire réélire.

Ceux qui sont exécutés sont des pauvres. Sur l'ensemble des exécutions connues depuis 1976, 34 % concernent des Noirs alors que ces derniers ne représentent que 12 % de la population américaine. C'est que la proportion de pauvres est plus importante dans la population noire. Or le système judiciaire est organisé de telle sorte que ceux qui n'ont pas les moyens de payer, cher, des avocats, en leur donnant les moyens financiers de faire leur propre contre-enquête, de pro-

céder à des expertises, de rechercher des témoins pour démonter l'accusation, n'ont guère de chances d'éviter une lourde condamnation.

La loi du talion, les mesures dites exemplaires contre la criminalité continuent à nourrir le commerce électoral de la majorité des politiciens américains. Ces responsables politiques qui prétendent vivre dans le pays le plus évolué, qui prétendent exporter un modèle démocratique dans le reste du monde, parfois en intervenant militairement, maintiennent des pratiques barbares.

Stéphane HENIN

• Union européenne

Blair propose un budget favorable aux États les plus riches

La bataille de chiffonniers que se livrent des États de l'Union européenne sur son financement pour les années 2007-2013 a repris. Lundi 5 décembre, en préparation du sommet européen annoncé pour la mi-décembre, Tony Blair, en tant que président en exercice de l'Union européenne jusqu'à la fin de l'année, a présenté une proposition de budget revue à la baisse, que le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a jugée « *inacceptable en l'état* ».

Blair avait refusé en juin dernier la proposition de budget de son prédécesseur parce qu'elle rognait la ristourne dont bénéficie depuis 1984 la Grande-Bretagne. Il propose cette fois que le budget soit plafonné à 1,03 % du

produit intérieur brut européen, soit une diminution de 25 milliards, alors que le budget envisagé initialement, pourtant supérieur, était déjà jugé insuffisant pour financer l'élargissement de l'Union.

« *Cela fera mal aux nouveaux entrants* », a prévenu le porte-parole du Premier ministre britannique. Les coupes budgétaires proposées rogneraient en effet les fonds structurels destinés à aider au développement des régions pauvres de l'Europe, presque toutes situées à l'est de l'Union, ainsi que les aides aux régions rurales.

Parallèlement, Blair propose que les contributions versées par les pays les plus riches soient diminuées, notamment celles de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Suède. Quant à la ristourne dont bénéficie le Royaume-Uni, elle

serait dans l'immédiat légèrement écornée, mais de façon toute provisoire puisque le mécanisme obtenu en 1984 par Thatcher fait qu'elle a tendance à croître d'année en année.

Pour faire avaler sa proposition de budget, Blair avait fait la tournée des futurs lésés dans l'espoir d'être soutenu. Il n'a pas convaincu. « *Les nouveaux pays ne peuvent pas supporter seuls le coût de la révision des anciens compromis* », a déclaré le porte-parole du groupe de Visegrad, regroupant la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie. La Pologne a dit qu'elle rejetait le budget de Blair. À l'inverse, la Slovaquie tentait dans la coulisse de lui monnayer son soutien. On est loin des grands élans sur la construction européenne : les nouveaux États entrants avaient été appâtés par

des perspectives d'aides sonnantes et trébuchantes, dont la concrétisation semble s'éloigner.

La proposition britannique n'a pas été mieux accueillie par les pays les plus riches, ni par la Commission européenne qui veille à leurs intérêts généraux. Se souvenant des aventures de Robin des Bois, celle-ci a lancé que Londres ne devait pas se comporter comme « *le shérif de Nottingham, en prenant aux pauvres pour donner aux riches* ». Quant aux représentants de la France, ils ont protesté parce que, dans ce nouveau budget, la contribution française, en augmentation, servirait « *à financer les États membres les plus riches* » (et d'abord le Royaume-Uni) et non pas l'élargissement.

Quoi qu'il en soit, la proposition de budget de Blair a l'avantage de dévoiler ce que les États

les plus puissants de l'Union ont en tête, et cela vaut également pour l'Allemagne et la France : il s'agit surtout de créer un marché aussi élargi que possible, qui satisfasse en priorité la rapacité des grands groupes industriels et bancaires, dont ils défendent les intérêts. Quant aux mécanismes dits de solidarité, censés aider les États les moins développés à se mettre au niveau des autres, les États qui mènent le jeu souhaitent qu'ils leur coûtent le moins cher possible. Ils entendent se décharger de ce qu'ils considèrent comme un fardeau.

Les nouveaux pays entrants devront se contenter des miettes que les « grands » de l'Europe voudront bien leur laisser. C'est la règle du jeu dans l'Europe capitaliste !

Jacques FONTENOY

• Grande-Bretagne

Quand le « progrès social » devient prétexte à régression

Cela fait longtemps que ministres travaillistes et représentants patronaux rabâchent à la classe ouvrière britannique un air bien connu : l'espérance de vie augmentant, le « poids » des retraités sur la société va rapidement devenir « insupportable » et il faut donc faire quelque chose pour le réduire. Comment ? C'est à cela que répond le rapport de la commission Turner, rendu public le 30 novembre après trois années d'« étude » du problème.

La composition de cette commission mise en place par Blair est en soi tout un programme. Composée de trois membres, outre un universitaire « spécialiste de la pauvreté » (sic !), elle est présidée par Adair Turner, ancien président de l'équivalent anglais du Medef et actuel membre du conseil d'administration de plusieurs grandes banques internationales. Son troisième membre est Jeannie Drake, ex-présidente de la centrale syndicale TUC et secrétaire-générale adjointe en exercice du Syndicat des Travailleurs de la Communication (CWU). Autant dire que le rôle de cette commission était de préparer un consensus entre le grand patronat et les appareils syndicaux.

Bien entendu, pour cette

commission, il n'était pas question de s'en prendre aux huiles du secteur privé qui, bon an mal an, se font verser des dizaines de milliers d'euros dans des plans de retraite personnels. Car il paraît que ces gens-là ne coûtent rien, ni à l'État ni à la collectivité. En fait c'est un mensonge grossier. Ces retraites mirobolantes, parce qu'elles sont libres d'impôts, constituent une partie importante du mécanisme de redistribution des profits des entreprises à l'avantage de la bourgeoisie. À tel point qu'on estime que, chaque année, le manque à gagner fiscal pour chacun des directeurs des cent plus grandes entreprises britanniques équivaut au montant total de ce que verse l'État à 375 salariés retraités !

Mais qu'importe ! Pour la commission Turner, le problème n'est pas le parasitisme du capital, mais la « dépendance » des retraités salariés à l'égard des fonds publics – « dépendance » qui n'est, bien sûr, pas mise au compte de la faiblesse des salaires, mais de l'« imprévoyance » desdits salariés !

Comme il faut bien se donner un air « social », le rapport Turner fait mine de s'intéresser au sort des deux millions de retraités (près de 20 %) qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Mais selon les calculs effectués par la

Convention nationale des retraités, le « coup de pouce » préconisé par ce rapport pour les retraites les plus basses équivaudra à une augmentation de 8 euros par mois en 2010 ! Autant dire que la pauvreté n'est pas près de disparaître parmi les retraités.

Les deux principaux axes de ce rapport concernent l'âge de la retraite et le mécanisme de paiement.

Sur l'âge de la retraite, le rapport Turner préconise une échelle mobile basée sur l'espérance de vie moyenne, avec une augmentation à 67 ou 68 ans dans les vingt années à venir (il faut dire que l'équivalent anglais du Medef réclame, lui, la retraite à 70 ans). Telle devrait être, selon le rapport Turner, l'expression du progrès social. Comme si, dans cette société où les profits patronaux déterminent les conditions de travail, le fait de travailler plus longtemps pouvait constituer un progrès ! C'est d'autant plus scandaleux que, par exemple, l'espérance de vie moyenne chez les OS anglais est aujourd'hui de 67 ans.

Quant au paiement des retraites, le rapport Turner préconise la mise en place d'un Fonds national d'épargne, dont les versements viendraient s'ajouter à la retraite d'État de base actuelle (500 euros par mois, à condition d'avoir cotisé

pendant 44 ans). Les salariés y verseraient 4 % de leurs salaires nets, la cotisation patronale s'établirait à 3 % (la moitié de ce que paient les grandes entreprises ayant leur propre caisse de retraite complémentaire maison) et l'État abonderait à hauteur de 1 %. Les sommes versées à ce Fonds seraient gérées par des banques et compagnies d'assurances accréditées, leur donnant ainsi accès à un énorme pactole pour jouer sur les marchés financiers.

Surtout, les entreprises pourraient transférer leurs caisses complémentaires à ce Fonds national. Non seulement leurs cotisations en seraient réduites, mais elles pourraient faire prendre en charge par l'État, d'une façon ou d'une autre, les énormes déficits actuels de ces caisses – déficits qui résultent directement des prélèvements que le patronat a effectués dans les années 1980-90, à l'époque où les cours boursiers s'envolaient.

Au bilan, les conclusions du rapport Turner sont que les travailleurs devraient s'user plus longtemps pour le profit du capital – quitte à mourir à la tâche pour certains – et payer plus pour une retraite qui ne leur permettra même pas de vivre décemment. Tandis que l'État devrait prendre à sa charge, aux frais des contribuables, donc essentiellement des mêmes salariés, une part plus importante des coûts salariaux des entreprises.

Voilà un bel exemple de ce que signifie le mot « progrès » dans cette société !

François ROULEAU

« La dignité de l'âge mérite de meilleures pensions », explique cette pancarte de retraités britanniques.



• Décembre 1905, loi de séparation de l'Église et de l'État en France

Une séparation partielle de plus en plus remise en cause

Le 9 décembre 1905, la loi dite de « séparation de l'Église et de l'État » était adoptée. Cette loi qui reconnaissait à chacun la « liberté de conscience » marquait la volonté de l'État de ne plus subventionner aucun culte, faisant de l'État en France un État laïque. Un siècle plus tard, certains aimeraient mettre un terme à cette situation qui reste dans le monde peu fréquente.

Longtemps, en France, l'Église catholique occupa une place considérable. À la fin de la Révolution, elle l'avait gardée, malgré la perte d'une partie de ses privilèges et de sa richesse. Napoléon signa avec elle en 1801 un concordat. Tout en la domestiquant, il la finança en lui laissant des prérogatives importantes. « *Je ne vois pas dans la religion le mystère de l'incarnation, mais le mystère de l'ordre social* », disait-il. Effectivement, jusqu'à l'avènement de la III^e République, l'Église fut un des principaux soutiens des régimes en place.

L'école, le cœur de la concurrence entre l'Église et l'État

En 1875, la république était établie en France, en dépit de l'opposition de l'Église, fidèle à la monarchie. Une partie des républicains s'engagèrent dans la déconfectionnalisation de la vie publique. Le délit d'outrage à la vie religieuse disparut, tout comme les prières récitées au début des sessions parlementaires. Surtout, pour eux, l'école devait devenir le lieu de diffusion de l'esprit républicain. L'école gratuite, obligatoire de six à douze ans et laïque fut instituée pour contrer l'influence des congrégations religieuses catholiques qui avaient jusqu'alors le quasi-monopole de l'école, dans bon nombre de régions tout au moins.

Durant l'affaire Dreyfus, la majorité de l'Église catholique, avec son quotidien *La Croix*, mena une virulente campagne antisémite et réactionnaire. Cela entraîna en retour l'essor de

l'anticléricalisme, qui allait aboutir à cette loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905.

À partir de 1901, une nouvelle loi sur les associations servit à combattre les congrégations religieuses, en particulier celles qui se consacraient à l'enseignement. Elles étaient dorénavant soumises à un régime d'autorisation, que le gouvernement leur refusa. Cela conduisit à leur expulsion et à la fermeture de milliers d'écoles catholiques. En 1904, le conflit entre le gouvernement et le Vatican s'envenima. Leurs relations furent rompues. Finalement, la loi de décembre 1905 mit un terme au concordat de 1801.

Cette loi marquait une rupture entre l'État et l'Église sur la base, en réalité, d'un compromis. Si l'État cessait de subventionner l'Église catholique, celle-ci put conserver l'usage des édifices dont l'entretien resta à la charge des communes, en conséquence, à celle des athées comme des croyants. 1905 ne fut que le point culminant du conflit entre l'État et l'Église. Par la suite et jusqu'à nos jours, cette séparation, partielle, allait être remise en cause. L'Église allait, au fil des années, regagner une partie du terrain perdu et récupérer les subsides des fonds publics.

Après la rupture, les rapprochements

La loi de 1905 prévoyait d'inventorier l'ensemble des biens de l'Église. Cette mesure, contre laquelle l'Église mobilisa ses fidèles, fut rapidement abandonnée. Elle prévoyait également la mise en place d'associations

non inféodées à la hiérarchie religieuse pour la gestion de ces biens. Le pape refusa et si, en 1924, des associations furent bien mises en place, ce fut sous la coupe des évêques et contrôlées par eux.

Mais c'est principalement dans le domaine de l'éducation, qui avait été le terrain privilégié de l'action des républicains hostiles à l'influence de l'Église, que les reculs se succédèrent.

En 1940, Pétain et le régime de Vichy rendirent aux religieux le droit d'enseigner. En 1942, toutes les congrégations furent à nouveau autorisées. Ces lois vichystes restèrent en vigueur après la chute de Pétain et l'avènement de la Quatrième République.

En 1951, la loi Barangé accorda directement aux écoles privées, au nom de l'égalité avec l'enseignement public, une subvention trimestrielle pour chaque élève scolarisé. Cette loi permit de subventionner à nouveau l'école catholique. En 1959, la loi Debré organisa la prise en charge financière par l'État de ces écoles, à travers la mise en place des contrats dits « d'association ». Elle permit que le paiement du personnel y enseignant fût dorénavant pris en charge par l'État. Il faudrait aujourd'hui ajouter à ces mesures générales les moyens supplémentaires offerts par les collectivités territoriales, communes, départements, régions, pour subventionner à longueur d'années cet enseignement privé.

La loi de séparation de l'Église et de l'État prétendait écarter l'Église de la sphère publique ? Or l'Église fut aux avant-postes des choix politiques les plus réactionnaires des gouvernements d'Union nationale durant la Première Guerre mondiale. Elle soutint le régime de Vichy durant la



Dans une école privée, le vrai problème c'est la séparation de l'Église d'avec les finances de l'État.

GAMMA

Seconde Guerre mondiale. Hormis à ses marges, elle a continué jusqu'à nos jours à défendre l'ordre, la propriété bourgeoise et les idées rétrogrades.

L'offensive actuelle

Ces derniers temps, une offensive se mène contre cette loi de 1905. Certains la prétendent dépassée et voudraient l'aménager, sinon la supprimer purement et simplement. Sarkozy a fait de cette question un de ses sujets de prédilection.

La présence en France d'une importante minorité de Français de religion musulmane, la montée de l'intégrisme islamique exigeraient selon les partisans de l'aménagement de la loi de 1905 une mise à jour. Mais derrière les remises en cause sous prétexte, entre autres, de la place qu'occupe l'islam aujourd'hui en France, l'Église catholique se tient toujours en embuscade.

Sarkozy, tout en se disant circonspect sur « l'idée de modifier structurellement l'équilibre de la loi », pense : « Pour autant, doit-on considérer ce qui a été rédigé, il y

a un siècle... (comme) ne devant jamais être changé ? Je ne le crois pas... Il reste notamment une question à régler... : c'est celle du financement des grandes religions de France. » ! Bref, c'est la seule chose importante qui reste de la loi de séparation de 1905, le rejet du financement du culte par l'État, que Sarkozy voudrait supprimer.

Il est vrai que Sarkozy, comme ses confrères, compte sur les religieux et leurs organisations pour continuer à assurer ce que Napoléon avait demandé à l'Église catholique : être à l'avant-garde de la défense de l'ordre social existant.

La loi de séparation de l'Église et de l'État a connu bien des accroc depuis 1905. Raison de plus pour que le combat continue contre la reprise en main de l'école par les religieux de toutes confessions, et plus largement contre leur prétention à imposer leur loi dans tous les aspects de la vie.

Michel ROCCO

• Alsace-Lorraine

Une survivance réactionnaire

1 465 agents du culte, curés, rabbins et pasteurs, sont toujours rémunérés par l'État en Alsace-Moselle. Dans ce qui était les territoires annexés par l'Allemagne, suite à la guerre de 1870, la loi de 1905 votée en France ne s'est bien sûr pas appliquée. Mais la fin de la Première Guerre mondiale date maintenant de 87 ans et il ne s'est trouvé aucun gouvernement pour appliquer dans ces territoires rattachés alors à la France la séparation de l'Église et de l'État.

Y compris ceux de gauche – et ils ont été nombreux – ont démontré ainsi que leurs convictions laïques étaient solubles dans l'exercice gouvernemental. Et cela en dit long sur leurs capacités à faire bouger, même un petit peu, les choses.

En tout cas, le gouvernement actuel, qui fait la chasse aux fonctionnaires et trouve qu'ils coûtent trop cher, n'envisage aucunement d'appliquer à ceux du culte ce qu'il applique aux autres

catégories de la fonction publique. On le comprend : pour faire gober leurs idées d'un autre âge, les curés ont besoin d'être nombreux. Il est plus compliqué de faire croire aux miracles que d'enseigner l'orthographe ou les mathématiques !

Ce n'est pas demain qu'on verra en Alsace-Lorraine les soutanes protester dans les rues : elles sont bichonnées par tous les gouvernements.

Étienne HOURDIN

— Ecce Homo —

Le pape vient de publier une note visant à empêcher l'accès à la prêtrise des candidats ayant une orientation homosexuelle. Il semble soudain d'inverser la tendance car de nombreux prêtres seraient homosexuels, en particulier aux USA (plus de 50 % selon une enquête récente...).

Mais la note ne dit pas comment le Vatican compte s'assurer de la chose. Des films pornos seront-ils programmés dans les séminaires,

l'encadrement étant chargé de mesurer l'intensité des réactions des séminaristes ? En tout cas, la mode change. Il n'y a pas si longtemps, l'Église semblait préférer les travestis, attirés par le port de la soutane ou de la robe de bure.

Et puis, si c'est pour leur demander ensuite l'abstinence, quelle importance de savoir s'ils sont attirés par les hommes ou par les femmes ? Cela n'a ni queue ni tête...

R.P.

Feu vert pour la Banque Postale...

Après des années de tractations dans les coulisses, le « comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement » (CECEI), autorité de tutelle des banques, a officiellement donné son aval à La Poste pour filialiser ses services financiers qui vont s'appeler « La Banque Postale ». C'était déjà acquis pour la direction qui, à cet effet, avait tout mis en place.

Le résultat est un curieux montage. Ainsi, par l'opération du saint-esprit de la finance, cette société, au démarrage filiale à 100 % de La Poste, va se retrouver propriétaire de tous les avoirs de celle-ci : tout l'immobilier, plus de 220 milliards d'euros d'encours à gérer, et 28 millions de clients. Et pour diriger cette nouvelle boutique bancaire, on trouvera un staff de mille cadres, les seuls qui auront, au moins dans un premier temps, le statut Banque Postale.

Bien sûr, des petites mains feront le travail. Quelque 55 000 postiers seront rétribués pour cela par la Banque Postale et devront suivre ses directives.

Est-ce une étape vers la privatisation ? Peut-être. Mais le



File d'attente dans un bureau de poste. Davantage de personnel pour les « produits financiers », c'est autant de moins pour tout le reste...

moins qu'on puisse dire c'est que cette nouvelle filiale de La Poste ne se lie pas les mains avec du personnel dont elle pourrait vouloir se débarrasser par la suite. Et la pression à la rentabilité, déjà omniprésente pour tous les postiers, ne peut que s'accroître.

Les commerciaux, conseillers financiers et autres, seule catégorie de personnel que la direction veut développer, sont déjà pratiquement tous contractuels (salaire inférieur de 500 euros environ à celui d'un fonctionnaire). Bien des postes de guichetiers vont disparaître,

remplacés par des automates. Et les 18 000 employés des chèques postaux, considérés comme trop vieux, trop majoritairement fonctionnaires et pas assez mobiles, sont déjà priés de gagner 30 % en rentabilité pour se rapprocher des banques. Quant au fameux CECEI, qui veille aux intérêts des éventuels futurs actionnaires, il a assorti son autorisation d'un conseil éclairé à La Poste : baisser encore de 20 % le coût d'exploitation, en particulier la masse salariale, d'ici à 2010.

Mais, en ce moment, les patrons tiennent un langage

similaire aux employés de banque, en particulier au Crédit Agricole. À ce petit jeu entre les banques, postales ou pas, les travailleurs sont toujours perdants. Certains syndicats proclament : « *Nous sommes postiers, pas banquiers !* » Mais, quel que soit notre statut, quel que soit le poste que nous occupons aujourd'hui, nos intérêts sont communs et c'est ensemble que les travailleurs pourront défendre efficacement leurs conditions de travail et leurs emplois.

Correspondant LO

... et pas pour la clientèle modeste

Les services financiers de La Poste n'ont pas été mis en place dans l'intérêt du public. Au 19^e siècle et au début du 20^e, ils ont servi à vider les bas de laine des paysans, à ratisser les salaires des ouvriers et les petites économies jusque dans les villages les plus reculés, tout un monde dédaigné alors par les banques. L'État mit les moyens pour suppléer à ce manque afin d'utiliser l'argent ainsi drainé au service de sa politique.

Encore aujourd'hui, La Poste reflète ses origines, elle est en partie la banque des pauvres et des retraités. Mais ceux-là seront

bientôt aussi mal traités par La Poste que par les banques : un chèque impayé, des découverts à répétition, cela coûte très cher. Comme disait Coluche : « *Mieux vaut faire payer les pauvres, ce sont les plus nombreux.* »

Aujourd'hui, 3,5 millions de personnes franchissent tous les jours la porte d'un bureau de poste. Beaucoup le font pour de très petits retraits, quand tombent le RMI, les Assedic, les allocations familiales ou la retraite. Pour tous ceux-là, l'évolution vers une banque classique ne peut être qu'une détérioration du service rendu,

déjà bien souvent défaillant. Comme l'abandon de tous les bureaux jugés non rentables est une difficulté supplémentaire pour tous ceux qui, pour se déplacer, sont affaiblis par la maladie, l'âge ou la pauvreté.

Quant aux usagers qui ont à peine quelques centaines d'euros d'économies sur leur compte ou livret, ils ne sont pas tranquilles pour autant. Ils auront peut-être même droit à la visite d'un démarcheur à domicile dont La Poste compte s'équiper. « Harponner » les clients, selon l'expression véhiculée par la hiérarchie, leur

vendre quelques actions, une assurance, n'importe quoi, du moment que leurs quelques sous vont rejoindre la spirale de la spéculation, tels sont les objectifs que La Poste, à l'instar des banques, donne à son personnel commercial, fer de lance de sa politique.

Il n'est pas étonnant que beaucoup d'employés, devant ces objectifs, freinent des quatre fers. Par ces temps d'attaques tous azimuts, chacun mesure mieux à quel point, les intérêts des usagers modestes et ceux des salariés sont liés.

Correspondant LO

• La Poste Paris 14

Des conditions de travail qui se dégradent

À la Poste du 14^e arrondissement de Paris, comme dans tous les autres bureaux de Paris et de province, la direction accentue sa course à la rentabilité.

Lors de la réorganisation de 2004, plus de 20 % des emplois ont été supprimés et c'est la course tous les jours pour passer l'ensemble du courrier. Certains travailleurs n'arrivent pas à distribuer à l'heure les

derniers dépôts de courrier, il y a fréquemment des dépassements d'horaire de une heure, voire plus, que la direction essaie bien souvent de ne pas reconnaître.

Pendant plusieurs mois, depuis la rentrée de septembre, il a manqué tous les jours entre 5 et 12 facteurs (sur 112) : sur ces tournées, le courrier n'était pas du tout

distribué ou seulement en partie, par exemple les recommandés, ou encore une partie du courrier ordinaire seulement était distribuée par un autre facteur, en heures supplémentaires l'après-midi.

Des sanctions, avertissements ou blâmes, tombent pour la moindre bricole.

Depuis quelques semaines, tant au centre de tri qu'au

centre de distribution, la direction fait pression sur les employés en arrêt maladie, en envoyant à leur domicile un « médecin » d'une entreprise privée, Securex, chargé de contrôler la validité de ce congé.

Avec ces pressions de toutes sortes et ces effectifs insuffisants, le ras-le-bol est important.

Correspondant LO

• RTM et Connex Marseille

Des références édifiantes

Les tramnots marseillais ont eu bien raison de s'opposer à la privatisation rampante des transports de la ville. Les usagers aussi peuvent s'inquiéter car la Connex, à qui la mairie veut confier la gestion et l'exploitation du tramway, présente des références dissuasives. Celles-ci ont été rassemblées, entre autres, dans le journal *Charlie Hebdo* du 23 novembre. Voici, d'après ce journal, quelques-uns de ses méfaits.

La Connex gérait depuis 1996 deux réseaux des chemins de fer britanniques. Les problèmes se sont multipliés : « *Surpeuplement et saleté des voitures, roues défectueuses, rails cassés, feux rouges grillés par les conducteurs, [...] trains coupés en deux (les wagons de queue qui se décrochent et restent en rade sur la voie), pannes [...], collision...* »

À Bordeaux, c'est la Connex qui depuis 2003 a géré le tramway, lequel a connu bien des pannes. « *La pluie s'infiltrait dans les coffrets électriques, provoquant des coupures de courant à répétition. Avec la chaleur, les gaines isolantes des câbles se dilatent et les joints des rails fondent.* »

À Nancy, « *inauguré par Bernadette Chirac en décembre 2000, le tramway sur pneus déraille trois mois après sa mise en service. Ensuite, il fonctionnera par intermittence, avec des arrêts de parfois un an !* »

À Toulouse, le réseau vient d'être retiré à la Connex, qui l'exploitait depuis janvier 2005, pour être mis en régie municipale. Et cela se comprend ! Début septembre, il y a eu un gros accrochage entre deux rames vides lors d'essais de raccordement avec une autre ligne.

Et c'est au nom de la compétence de cette entreprise qu'il faudrait lui confier en partie le tramway de Marseille, au lieu de le laisser à la régie municipale qui fait fonctionner bus, métros et tramways dans la ville depuis cent trente ans.

• CF Gomma – Rennes

Magouilles financières et chantage aux licenciements !

L'usine de la Barre-Thomas à Rennes fabrique des pièces en caoutchouc et en plastique pour l'automobile (à 95 % pour PSA). Elle était la propriété de Citroën, puis de Peugeot, jusqu'à son rachat en 2 000 par le groupe CF Gomma. Actuellement, elle emploie 2 100 salariés. Depuis plusieurs mois, toutes sortes de rumeurs concernant l'avenir de l'usine circulent et la pression de la direction dans les ateliers s'accroît. Elle prétend que le travail n'est pas assez productif, qu'il coûte trop cher et que l'effectif est trop important. Le 1^{er} décembre, elle annonçait que CF Gomma était en dépôt de bilan et qu'un administrateur judiciaire allait être nommé.

Alors, tout ce que chacun savait plus ou moins confusément a éclaté au grand jour. Ce n'est pas parce que le travail n'est pas assez productif que l'usine a des problèmes. Ce sont les tripotouillages financiers organisés par les patrons de CF Gomma avec la complicité de la direction de l'usine qui ont provoqué les difficultés actuelles.

En 2003, la direction de la Barre-Thomas a dû, sur ordre des patrons du groupe, racheter pour 36 millions d'euros une usine du groupe Gomma située en Pologne. À cette époque, le directeur du personnel avait été désigné pour monter au front et expliquer tout l'intérêt qu'il y avait à ce que l'usine de Rennes achète au groupe l'usine de Pologne. Il n'avait convaincu personne, d'autant que le directeur financier de la Barre-Thomas a été licencié en 2004 pour n'avoir pas voulu cautionner cette opération financière à laquelle personne n'a rien compris, si ce n'est que cela a représenté un important transfert d'argent de Rennes vers la direction du groupe.

Après cette douteuse opéra-

tion financière, la direction de l'usine s'est mise à nous mettre sous pression, en concurrence avec nos collègues polonais, avec l'objectif d'augmenter la productivité. Depuis le début de cette année, elle a imposé une augmentation généralisée des quotas de production ; elle a sorti le temps de ménage du temps de production journalière ; l'instauration du non-stop des machines au changement d'équipe et la fin des horaires libres de pause dans plusieurs secteurs... Le patron s'en est aussi pris aux salaires, en supprimant une prime pour les travailleurs de nuit, en accordant des augmentations dérisoires...

Le patron se plaint d'une baisse de 12 % de la production vendue cette année mais il oublie de signaler que l'effectif a diminué de 15 % sur la même période. Pour bien nous faire sentir que l'usine était en difficulté, il y a même eu un retard dans le paiement de nos salaires d'octobre. Que des difficultés existent, c'est possible. Mais elles ne sont pas de notre fait alors que l'usine tourne à fond, avec augmentation des cadences de production et séances de travail en plus.

Les responsables des difficultés, il ne faut pas les chercher du côté des travailleurs, qu'ils soient à Rennes, en Pologne ou ailleurs. On connaît ces responsables. Ce sont d'abord les patrons de PSA qui ont vendu l'usine pour favoriser une baisse des coûts en sous-traitant la production. Ce sont aussi les patrons du groupe CF Gomma qui, sans vergogne, ont vidé les caisses avec la complicité active des responsables de l'usine. Et puis, bien sûr, ce sont les banques auxquelles la direction de Gomma-Rennes a emprunté de l'argent pour acheter à CF Gomma son usine en Pologne.

Il paraît que les bénéfices des



banques progressent en ce moment de 40 à 50 % par rapport à l'an dernier. Tout le monde sait que les groupes industriels et financiers de l'industrie automobile sont parmi les plus puissants du petit monde des capitalistes. La famille Peugeot est capable, par exemple, d'obtenir que le groupe PSA dégage, en trois ans, un milliard d'euros rien que pour acheter des actions PSA à seule fin de les détruire pour que la part de la famille soit plus importante.

Ces gens-là auraient donc largement les moyens de trouver une solution pour éponger les dettes de l'usine si c'est nécessaire au maintien des emplois à Gomma.

Et puis, il faut savoir que l'usine de PSA de la Janais à Rennes ne peut se passer actuellement de la production de Gomma-Rennes. Cela veut dire que si la famille Peugeot et le patron de PSA, Folz, ne comprennent pas assez vite ce qu'ils ont à faire, les travailleurs ont les moyens de le leur faire comprendre. Il suffirait que le travail soit arrêté quelque temps à la Barre-Thomas pour que la production soit arrêtée à la Janais.

Dans cette affaire, il n'est question que d'argent et pas de production, ni de nombre de travailleurs dans l'usine. Et il est pour le moins choquant que le président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, le socialiste Jean-Louis Tourenne, ait déclaré, à l'annonce du dépôt de bilan, si on en croit le journal *Ouest-France* : « On va proposer la création d'une structure d'aide de recherche à l'emploi pour les futurs

salariés licenciés. » Les responsables socialistes du département se proposent déjà dans le rôle de pompiers de service !

Il n'y a aucune raison d'accepter le moindre licenciement, et pour lutter contre les

mauvais coups qui se préparent sûrement, les salariés de Gomma doivent avant tout compter sur leur force collective et sur l'aide de leurs collègues de PSA.

Correspondant LO

• Renault – Cléon (Seine-Maritime)

Aux élections professionnelles, la CGT baisse en pourcentage mais maintient son électorat

Aux élections professionnelles du 24 novembre, à l'usine Renault de Cléon, cinq listes étaient présentes (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC). Cela fait des années que la CGT est le seul syndicat de l'usine à maintenir un langage combatif et à représenter encore une opposition à la direction, les autres étant plus ou moins ouvertement partisans de la collaboration avec le patron.

C'est l'influence de cette CGT que la direction Renault voulait à tout prix réduire et celle-ci, largement majoritaire depuis le mouvement contre les licenciements dans les années 1980, passe de 80 à 72 % au 1^{er} collège (ouvriers), de 35 à 26 % au 2^e collège (techniciens et encadrement). Sur l'ensemble de l'usine, la perte est de 10 % pour les délégués du personnel. La CGT reste donc majoritaire, loin devant la CFE-CGC (23,3 %) et la CFDT (17,4 %). Par contre, aux élections du Comité d'entreprise, marquées par une campagne unanime des autres syndicats et de la direction, elle perd la majorité.

En fait si l'on compare aux dernières élections de délégués du personnel qui s'étaient tenues en 2003, la CGT ne perd que 47 voix sur près de 2 200 votants. Elle obtient même un nombre de voix supérieur à celui de 2001. La CGT a globalement maintenu son électorat mais elle l'a

aussi en partie renouvelé. L'encadrement comptait bien qu'un nombre significatif parmi les nouveaux embauchés suivent ses injonctions et choisissent un syndicat plus proche de la direction. Des jeunes embauchés ont été réunis, à qui il fut expliqué ce qu'est un « bon » et un « mauvais » syndicat. Des réunions systématiques ont eu lieu dans chaque secteur exhortant les travailleurs à « ne pas faire n'importe quoi, car c'est pour quatre ans ». Mais la CGT a tout de même maintenu le nombre de ses électeurs.

Les pressions de la direction ont plus pesé sur les abstentionnistes. Le jour du vote par exemple, des chefs contrôlaient les listes d'émargement et allaient chercher les abstentionnistes jusque dans les bureaux et les ateliers. La participation est ainsi passée de 74 à 87 %, avec 650 votants supplémentaires.

Pourtant, au lendemain du vote, la direction ne pavait pas. Bien sûr elle a, dans une certaine mesure, réussi son pari de faire baisser relativement la CGT. Mais elle a largement échoué dans sa tentative de convaincre les travailleurs que pour défendre leur emploi, leur niveau de vie et leurs conditions de travail, il fallait choisir la résignation et la soumission... ne serait-ce que dans les urnes.

Correspondant LO

• Classement des plus grosses fortunes de Suisse

Peugeot et quelques autres Français en tête du palmarès

Comme chaque année, le magazine suisse *Bilan* a établi le classement des 300 plus grosses fortunes du pays.

Une trentaine de familles françaises figurent au palmarès 2005. En premier lieu, la famille Peugeot dont la fortune colossale est estimée entre 5 et 6 milliards de francs suisses (entre 3,3 et 4 milliards d'euros). D'autres familles,

pour être moins connues, n'en sont pas moins bien classées, comme la famille Jean Baud, dont la fortune (2 à 3 milliards d'euros) repose principalement sur les chaînes Franprix et Leader Price, ou encore la famille Mimran (660 à 1 000 millions d'euros), qui alimente sa richesse grâce au sucre et au négoce de grains au Sénégal et en Côte-d'Ivoire.

Pour tout ce beau monde d'oisifs, qui s'enrichit en exploitant des dizaines de milliers d'ouvriers, de paysans ou de caissières en France et dans le monde, il faut être prudent et le paradis fiscal suisse constitue un bon abri pour leurs grosses fortunes.

R.M.

• Peugeot – Sochaux

670 licenciements d'intérimaires et de CDD

L'usine Peugeot de Sochaux compte 13 900 salariés. Deux types de voitures y sont fabriqués : la 307 et la 607. Chaque jour 1 915 voitures sortent des chaînes de fabrication. L'effectif ouvrier est de 8 570, dont 4 892 en fabrication, auxquels s'ajoutent 747 intérimaires et 621 CDD, dont près de la moitié viennent d'apprendre leur prochaine mise à la porte.

Le patron pleure la bouche pleine

Mi-novembre, le PDG de PSA annonçait au journal *Die Welt* que les ventes du groupe augmenteraient cette année et pour la dixième fois consécutive. Les profits engrangés par PSA s'élèvent à 6,9 milliards d'euros rien que pour les cinq dernières années.

Dans les usines d'Aulnay, Poissy, Mulhouse et Sochaux, le son de cloche n'est pas le même. Les directions parlent de baisse des ventes pour tenter de créer un climat d'inquiétude. C'est dans ce contexte que PSA a profité de la vulnérabilité des contrats précaires pour jeter sur le pavé 540 intérimaires à l'usine de Citroën Aulnay, fin octobre 2005, 550 à Peugeot Poissy d'ici à la fin de l'année, 400 à Peugeot Mulhouse et maintenant à l'usine de Peugeot Sochaux, 670 ouvriers intérimaires et en CDD, fin février 2006.

À l'usine de Sochaux, la direction prend comme prétexte la fin de la fabrication de la 307 pour tenter d'imposer à

l'ensemble des ouvriers sa façon d'organiser la baisse de production, qui passera à 1 550 voitures par jour, début 2006. Mais, craignant les réactions possibles, elle promet la carotte après le bâton en annonçant que dans 12 à 18 mois, avec le lancement d'un nouveau véhicule, la production repartira à plein régime, qu'elle rappellera les intérimaires et les CDD pour une embauche en CDI ! Cette manœuvre grossière n'a échappé à personne et elle a fait dire à nombre d'ouvriers intérimaires et CDD que « *le loyer, le boucher, les factures, c'est tout de suite qu'il faudra continuer à les payer !* »

Lors des informations dans les ateliers, les chefs répercutent le discours du patron, disant qu'avec les travaux d'autoroutes et du TGV prévus dans la région, il y aura du travail. Des intérimaires ont réagi en disant : « *Après le travail en chaîne, on nous propose d'aller casser des cailloux, c'est ça ?* » D'autres quitteront la réunion sans mâcher leurs mots pour exprimer leur colère. De nombreux jeunes disent que « *le patron nous prend pour des numéros* », et ajoutent : « *Nous sommes la variable d'ajustement de la production.* »

Un discours qui sonne faux

Et puis, vu les milliers d'ouvriers intérimaires qui sont passés à l'usine sans être embauchés depuis plusieurs années, tout le monde sait à

quoi s'en tenir quand la direction dit : « *On vous rappellera quand ça repartira* » ! Dans la presse locale, le directeur du site n'en est pas à un mensonge, ni à une manœuvre de division près en déclarant : « *C'est pour protéger l'emploi des 15 000 embauchés qu'on renvoie 670 ouvriers en contrats précaires.* » Et d'ajouter : « *Nous aurions pu rayer d'un trait tous les emplois temporaires, si nous ne le faisons pas c'est parce que cela aurait été préjudiciable en terme de maintien des compétences.* »

Ces mensonges n'abusent personne puisque 2 400 emplois d'ouvriers de fabrication en CDI ont été supprimés entre 1999 et 2004, avec une production qui a quasiment doublé, passant de 250 000 voitures fabriquées en 1999 à 423 000 fin 2004 !

Avec la baisse de production, la direction prévoit l'arrêt d'une équipe. Les 670 ouvriers intérimaires et en CDD, dont certains avaient déjà fait 11 ou 18 mois d'intérim à l'usine, perdent l'espoir de pouvoir enfin décrocher l'embauche. Pour les 700 autres qui resteront, aucun engagement n'a été pris non plus.

Pour les 500 ouvriers concernés par l'arrêt de leur équipe, le quotidien va être chamboulé, parce que le changement d'horaires posera des problèmes pour la garde des enfants, par exemple. Avec les changements de postes de travail, bien des ouvriers ne sont pas satisfaits et se demandent où ils vont atterrir, vu leurs

restrictions médicales, leur maladie professionnelle, dues aux rythmes intensifs de la production et aux gestes répétitifs.

Les ouvriers de plus de 50 ans qui occupent des postes pénibles en chaîne voient aussi que le renvoi de certaines de jeunes ouvriers signifie que le patron ne veut pas financer des préretraites et veut les maintenir en chaîne jusqu'à 60 ans. Enfin, les ouvriers de l'usine savent que baisse de production ne signifie nullement réduction de leurs charges de travail, au contraire.

De nombreux sous-traitants travaillent pour Peugeot, avec eux aussi des centaines d'ouvriers intérimaires dans les ateliers qui ressentent l'annonce des 670 suppressions d'emplois à Sochaux comme une menace pour leur propre emploi.

Cela se passe dans un contexte où des emplois à la périphérie de Sochaux sont directement menacés : il y a Burgess Norton dont les 70 travailleurs occupent leur usine de fabrication des axes de pistons. Il y a aussi l'annonce de 40 licenciements à Trevest, l'usine de fabrication des panneaux extérieurs de portes. Ça discute beaucoup dans les ateliers, des manifestations sont annoncées, mais beaucoup de militants ressentent le besoin d'un mouvement d'ensemble de tous les travailleurs sur l'emploi et les salaires, et contre le travail précaire.

Correspondant LO

• Citroën – Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

Débrayages contre les charges de travail

Fin octobre, la direction de l'usine Peugeot-Citroën d'Aulnay-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, a mis fin à l'équipe de nuit (650 travailleurs). C'était prévu puisque les contrats de 550 intérimaires se terminaient tous à cette date ; quant à la centaine d'ouvriers qui avaient des contrats à durée indéterminée, elle les a mutés en équipe de jour ou dans d'autres usines. La direction en a profité pour augmenter les charges de travail et pour essayer encore d'obtenir un gain de productivité. Seulement, cela ne s'est pas passé sans réactions.

Depuis ce changement, une dizaine de débrayages ont eu lieu contre les charges de travail ou

contre des sanctions. Ils n'ont touché que de petits effectifs, mais cela a été suffisant pour inquiéter la direction, qui a préféré lâcher du lest, quand elle ne pouvait pas faire autrement !

Les premiers débrayages ont commencé dans le secteur du Montage, pour réclamer des postes supplémentaires. Par petits groupes de trois ou quatre, le travail a cessé quelques heures. Puis ce sont les travailleurs du sous-traitant Gefco (caristes dans l'usine) qui s'y sont mis. Tout cela a encouragé un autre secteur, moins mobilisé d'habitude, celui du Ferrage. Et c'est de là qu'est parti, mardi 29 novembre, le débrayage le plus important.

Après avoir commencé à 25, les ouvriers du Ferrage ont défilé dans les différents secteurs du Montage, durant toute la durée de l'équipe d'après-midi, en criant « *Augmentez les salaires* ». Par solidarité, assez spontanément, plusieurs ouvriers ont rejoint le cortège qui a fini par compter cent travailleurs.

Après les premiers débrayages, la direction a fait quelques aménagements de postes au Montage. Au Ferrage, elle a dû céder plusieurs postes. Mais cela ne suffisait pas et d'autres débrayages ont eu lieu.

Au Montage, devant le mécontentement qui montait, la direction a reculé sur les sanc-

tions qu'elle voulait infliger à trois ouvriers qui avaient été convoqués le même jour. Du coup, 130 ouvriers sur deux équipes se sont réunis à la pause et ont menacé de débrayer.

Ainsi, par petits groupes, les ouvriers entendent se faire respecter. Certains se posent le problème de comment créer un rapport de force à l'échelle de l'usine qui puisse vraiment faire reculer la direction. La CGT a appelé à un débrayage le jeudi 8 décembre. Peut-être les travailleurs s'en saisiront-ils pour unifier ces débrayages et se retrouver tous ensemble dans la lutte.

Correspondant LO

• Peugeot – Poissy (Yvelines)

Travailler en 4x4... et puis quoi encore ?

Neuf mille personnes environ travaillent à l'usine Peugeot de Poissy dont près de 6 500 en production, intérimaires compris. Les voitures sont produites sur deux lignes, l'une pour la 206 et la 207, l'autre pour la 206 et la 1007.

La direction a annoncé, à un mois d'intervalle, sa décision et maintenant son annulation de faire travailler la ligne de la 1007, soit autour de 700 ouvriers en 4x4 c'est-à-dire quatre semaines d'affilée du matin puis quatre semaines du soir. La raison avancée était qu'il manquait, paraît-il, 50 places le lundi matin pour stocker des voitures entre la peinture et le montage. Si l'explication ne semblait pas très sérieuse, l'annonce de la décision en Comité d'établissement, elle, l'était !

Déjà en octobre, la direction avait annoncé l'arrêt à partir du 19 décembre de la même ligne sur l'autre équipe et la mise en fin de mission de 550 intérimaires pour cause de mévente de la 1007. Et cela, elle ne revient pas dessus.

Travailler en 4x4, c'est n'importe quoi, disaient après l'annonce de nombreux travailleurs. Car en équipe du matin ceux qui habitent le plus loin allaient devoir se lever à 3h30 voire 3h du matin pendant quatre semaines. En équipe du soir, ils allaient devoir rentrer chez eux à 21 h30 quatre semaines de suite. C'est déjà assez dur en changeant chaque semaine !

À Poissy, on a connu la rotation d'équipe chaque semaine, sur deux semaines, des journées de 10 heures sur quatre jours, l'instauration de l'équipe de nuit puis sa suppression au Montage.

Des réunions sur le temps de pause ont été organisées par la CGT, regroupant au total plusieurs centaines d'ouvriers. Le mécontentement s'y est exprimé ouvertement. De leur côté, même les syndicats-maison, FO et CFTC, ont protesté, reflétant le désaccord de leurs adhérents. La CFTC, elle, réclamait le changement d'équipe tous les quinze jours au lieu de quatre semaines... Quel progrès !

La direction a finalement fait le choix de revenir en arrière. Elle aurait bien dû commencer par là !

Correspondant LO

• **Besins International – Montrouge**

Non aux licenciements !

Depuis le mercredi 30 novembre 2005 au Laboratoire Besins International de Montrouge, plus d'une vingtaine de travailleurs (sur 45 en tout) sont en grève contre les 28 licenciements annoncés par la direction.

L'effectif total du laboratoire est d'environ 160 personnes. Et ce sont 100 % de la maintenance, la majorité des caristes, 90 % de la fabrication ainsi que quelques autres salariés qui sont en grève et se retrouvent tous les jours devant les portes du laboratoire pour dénoncer les licenciements. Plusieurs banderoles ont été mises à l'entrée. Par ailleurs, pendant trois jours aucune production n'a pu sortir car le seul chariot élévateur était tombé en panne et n'a été réparé qu'en fin de semaine dernière. La direction a lâché un peu par rapport aux propositions initiales : trois mois de plus à tous les licenciés en indemnités préjudicielles. Cela ne fait pas le compte pour les futurs licenciés. De l'argent, la famille Besins en a à foison ! Elle n'a cessé de le répéter !

Alors c'est le moment de le sortir et qu'ils ne viennent pas pleurer sur leurs soi-disant « malheurs ». Le magazine *Challenge* affirme que la fortune professionnelle de Besins est passée en 2005 de la 220^e à la 165^e place des plus grandes fortunes en France, avec 150 millions d'euros. Et toujours d'après *Challenge*, il paraîtrait que la famille Besins est une famille très « discrète » !

Ce n'est pas tombé dans l'oreille de sourds et le personnel se charge de leur faire une bonne publicité. Les grévistes ont rencontré le maire, le député et n'ont pas l'intention d'en rester là. Mercredi 7 décembre 2005 ils devaient aller crier dans les rues de Montrouge : « Non, non et non aux licenciements ! »

Correspondant LO

• **Visseries – boulonneries de Fourmies (Nord)**

Usine à vendre, grève pour les salaires

À l'usine des Visseries et boulonneries de Fourmies (VBF), une partie des ouvriers vient de faire deux jours de grève fin novembre pour protester contre les bas salaires. Cette usine qui emploie 270 travailleurs appartient à une multinationale américaine, Textron, qui envisage actuellement de vendre certaines de ses usines, dont celle de Fourmies.

L'usine VBF a changé quatre fois de propriétaires depuis les années 1970. Les effectifs ont diminué de moitié durant la même période. Son propriétaire actuel, Textron, emploie 43 000 personnes dans le monde et réalise un chiffre d'affaires de plus de 10 milliards de dollars. Ce groupe industriel a une activité variée, qui comprend les hélicoptères Bell, les avions Cessna, un secteur financier et Textron Fastening Systems (TFS), dont font partie les Visseries de Fourmies. Le groupe fait environ 10 % de profit chaque année. L'action a monté de près de 50 % en 2004. Mais ses patrons entendent faire encore mieux. TFS, qui représente 20 % de l'ensemble, n'a réalisé « que » 3,8 % de profit en 2004 et la direction du groupe a donc annoncé début octobre sa décision « d'évaluer la vente » d'une partie ou de la totalité de TFS.

Deux semaines plus tard, par une note, elle informait les ouvriers de la fermeture d'une de ses usines américaines en ajoutant : « *Nous ferons tous les efforts possibles pour que le personnel licencié soit traité d'une manière équitable.* » Elle ne saurait mieux dire qu'il n'y a rien de bon à attendre de ses trafics. La plupart des ouvriers se moquent de changer de patron, tous les précédents se ressemblaient et n'ont cherché qu'à tirer le maximum de profit de l'usine. Mais ils savent que les changements de propriétaire

sont souvent l'occasion pour les patrons de licencier ou de s'attaquer une fois de plus aux salaires ou aux conditions de travail et qu'il faut donc se préparer à se défendre.

Lundi 28 novembre, les ouvriers de l'équipe du matin d'un des secteurs de l'usine se sont donc mis en grève pour réclamer des augmentations. En discutant entre eux, ils ont établi qu'il leur faudrait au moins 200 euros supplémentaires chaque mois, et cela pour

tous les ouvriers de l'usine. Car même s'il y a des différences entre les salaires des uns et des autres, c'est bien les salaires de tous qui sont insuffisants pour vivre correctement.

La grève a continué dans ce secteur lundi après-midi, de nuit et toute la journée du mardi. Même s'ils n'ont pas participé à la grève, les ouvriers des autres secteurs approuvaient nettement les revendications des grévistes. Le mardi après-midi, ces derniers se sont installés autour d'un feu à la porte de l'usine avec des drappeaux rouges, ce qui leur a permis de constater les nombreuses marques de sympathie des passants.

La direction a proposé d'ouvrir des discussions avec les

syndicats sur les salaires, plusieurs grévistes ont pu participer à une réunion le mercredi matin. La direction se montre prudente mais sans rien proposer de concret pour l'instant. Les grévistes sont contents d'avoir pu exprimer leur colère mais ils sont bien conscients qu'il faudrait être plus nombreux, et notamment que tous les secteurs de l'usine participent ensemble à la lutte.

Les menaces de vente de l'usine n'ont pas empêché les ouvriers de réclamer par la grève des augmentations de salaires et c'est la meilleure façon de faire face aux mauvais coups que prépare sans doute la direction à cette occasion.

Correspondant LO

Les salaires aux Visseries

Les Visseries de Fourmies travaillant à 90 % pour Peugeot et Renault, l'activité suit donc celle de ces deux groupes de l'automobile. Entre ses patrons et ses clients, l'argent ne manque pas, mais cela n'a nullement empêché la direction de maintenir les salaires au plus bas.

Une partie importante du salaire est en fait formée par les primes de nuit, d'équipe ou d'ancienneté. Malgré cela de nombreux ouvriers gagnent à peine plus de 1 000 euros par mois.

Pour ceux qui sont en équipe, le travail commence à 4 h 30 ou à 12 h 30. Les journées sont donc de 8 heures, sauf le vendredi où le changement d'équipe a lieu à 10 h 30.

Cela fait donc des semaines habituelles de 38 heures. En intérim, cela entraîne le paiement de trois heures supplémentaires mais, pour les ouvriers embauchés, les trois heures de différence entre les 38 heures et l'horaire légal sont compensées par des jours de RTT. Les travailleurs intérimaires touchent également 10 % de prime de précarité et une compensation pour les congés payés. Le résultat c'est que les intérimaires qui ont été embauchés ces dernières années ont vu leur salaire diminuer fortement à cette occasion, ce qui est leur est resté en travers de la gorge.

Le passage aux 35 heures a également été l'occasion de diminuer le salaire

d'embauche. Les travailleurs présents dans l'usine à ce moment ont conservé leur salaire et ont donc été payés 38 h 30 pour 35 heures de travail. Mais tous ceux qui sont entrés dans l'usine après n'ont été payés que 35 heures pour le même travail. Les 35 heures ont également été le prétexte pour les patrons de cesser de payer les 20 minutes de pause quotidienne, ce qui représente un manque à gagner d'environ 60 euros par mois. L'annonce d'une forte baisse des primes d'intéressement et de participation à la mi-novembre a achevé de faire monter le mécontentement sur les salaires.

Correspondant LO

• **Areva – Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis)**

Ils nous ont empoisonnés, ils doivent payer

Lundi 5 décembre, les salariés de l'usine Areva (ex-Alstom Saint-Ouen) sont allés envahir une annexe du ministère du Travail.

Sous le coup d'un plan qui prévoit la fermeture de l'usine en août 2006, nous sommes venus réclamer le classement de l'usine en « site amianté », classement déjà refusé une première fois. Si le site était

reconnu, nous pourrions partir plus tôt, en bénéficiant d'un départ en retraite une année plus tôt pour trois années d'exposition. Cela ferait partir une grande partie d'entre nous en préretraite plutôt qu'à l'ANPE.

Ce n'est pas un cadeau. L'amiante est un poison qui abrège la vie. Plusieurs camarades en sont déjà morts par la faute des patrons, une « faute

inexcusable » reconnue par les tribunaux. Malgré cela, le ministère du Travail ne nous a pas reconnus « site amianté ». Voilà pourquoi nous sommes allés nous expliquer directement avec ceux qui jugent les dossiers.

Le directeur, responsable de cette commission, est venu et a eu le culot de nous expliquer que, pour y avoir droit, il aurait fallu respirer les fibres dans cer-

taines conditions, flocage ou calorifugeage. Nos poumons ont été atteints, mais pas dans les bonnes conditions, d'après eux ! Alors qu'on peut donner les noms de ceux d'entre nous qui en sont morts.

On ne peut accepter cette réponse scandaleuse. Un autre rendez-vous est fixé en mars. Ils peuvent s'attendre à nous revoir.

Correspondant LO

• CRAM-Aquitaine – Bordeaux

Le mécontentement se fait entendre

Depuis plus d'un mois, au siège de la Caisse régionale d'assurance maladie Aquitaine, il règne une agitation dans plusieurs services de cet organisme comptant près de 900 employés et gérant principalement la retraite du régime général de la Sécurité sociale, un mécontentement qui porte aussi bien sur les conditions de travail que sur les salaires.

Pas de plate-forme téléphonique sans embauche

Pour traiter les centaines d'appels quotidiens des assurés arrivant dans les services Retraite, la nouvelle directrice veut implanter une plate-forme téléphonique. C'est une technique qui se répand actuellement dans tous les organismes de Sécurité sociale, dont il est attendu un gain de productivité et donc des économies de personnel, tout en répondant à l'accroissement des demandes provoqué par l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération des années d'après-guerre.

La directrice a imaginé de faire fonctionner cette plate-forme téléphonique avec des employés pris parmi les 140 agents des services centraux Retraite, qui ont déjà du travail par-dessus la tête. Cela représente une charge de travail supplémentaire de plus de 20 %. À tour de rôle cinq jours par mois et par groupes d'une vingtaine, les employés devraient quitter leur service pour répondre toute la journée, un casque téléphonique sur les oreilles, aux questions des assurés, parfois

très pointues, prendre des rendez-vous pour d'autres collègues, etc. Pendant ce temps, leur travail habituel devrait attendre, s'il ne peut pas être fait par les employés restants dans les bureaux.

Pendant près de quinze ans, la CRAM Aquitaine n'avait pratiquement pas embauché pour des tâches de production. Le manque de personnel était devenu tel qu'il a bien fallu, depuis trois ans, recruter des jeunes. Ces jeunes employés, ayant bien vite découvert la quantité de travail très complexe exigée d'eux pour un salaire à peine supérieur au smic, ont été les premiers à réagir contre leur déplacement à la plate-forme téléphonique.

L'équipe des militants syndicaux du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a contribué à l'organisation du mouvement en prenant la parole dans les bureaux. Croyant mettre tout le monde devant le fait accompli, tout en faisant faire les travaux d'aménagement de la plate-forme téléphonique, la direction avait différé jusqu'au dernier moment la consultation du CHSCT. Elle a depuis affirmé qu'elle s'asseyait sur les avis défavorables du CHSCT et du Comité d'entreprise, ce qui n'a surpris personne, mais à présent c'est à la mobilisation de la majorité des employés du service qu'elle a à faire.

Plusieurs assemblées générales ont eu lieu, confirmant à chaque fois qu'il n'est pas question pour la majorité des employés des services centraux Retraite d'aller sur la plate-forme : si la direction veut la faire fonctionner, elle

n'a qu'à faire appel à des volontaires, si elle en trouve, et surtout procéder à des embauches. Pour mieux appuyer cette volonté, depuis le 1^{er} décembre, le mardi et le jeudi, les employés débrayent une heure et se réunissent dans le hall d'accueil des assurés.

En guise d'augmentation de salaire... la formation

Dans le hall, ils retrouvent les employés d'un autre service, la Tarification, qui regroupe une quarantaine d'employés. Ceux-ci réclament une revalorisation de leur salaire et sont entrés en lutte une semaine auparavant, après que la directrice leur eut répondu que la formation qu'ils reçoivent, pour acquérir une polyvalence qui va rendre leur tâche plus complexe, est « à elle seule la reconnaissance de leurs efforts ». Les employés ont été d'autant plus ulcérés par cette fin de non-recevoir, que la directrice, comme tous les directeurs des caisses de Sécurité sociale, vient de voir son salaire revalorisé de 400 euros. Les employés, eux, après des années de quasi-blocage des salaires, n'ont eu droit qu'à une revalorisation de moins de 30 euros, il y a plusieurs mois.

En quelques jours donc, la nouvelle direction de la CRAM Aquitaine a réussi à provoquer la colère de deux services. Ce n'est peut-être qu'un début, tant le personnel de toute la CRAM a des raisons de protester contre des conditions de travail et de salaire de moins en moins acceptables.

Correspondant LO

• Marseille

Des ouvriers payés 4 euros de l'heure

À Marseille, cinq personnes viennent d'être mises en examen suite à la plainte d'un chef d'équipe. Elles employaient une trentaine d'ouvriers polonais sur des chantiers de construction en les payant 4 euros de l'heure, soit nettement en dessous du smic, et en les logeant dans des conditions rudimentaires sur les chantiers.

Ces Polonais avaient été recrutés par une société au montage compliqué, basée à

Marseille, mais de droit britannique. Les deux cogérants ainsi que trois de leurs proches sont aujourd'hui poursuivis pour « travail dissimulé, abus de biens sociaux et conditions d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine ».

Ces conditions éhontées d'exploitation permettaient à la société de s'assurer de certains marchés en proposant des tarifs 30 % en dessous de ceux habituellement pratiqués.

En France, de nombreuses entreprises jouent sur les différentes législations du travail existant notamment au sein de l'Union européenne pour surexploiter des salariés d'origine étrangère. L'une d'entre elles vient de se faire pincer, mais combien d'autres continuent à sévir dans le bâtiment, la construction navale ou un autre secteur d'activité ?

R.M.

• EDF – Centre d'études Montrouge (Hauts-de-Seine)

Il vaudrait mieux que précaire ne rime pas avec nucléaire

Fin 2004, EDF a lancé les études pour passer à la partie finale du réacteur EPR, c'est-à-dire à la construction elle-même de ce réacteur nucléaire de nouvelle génération. Le premier de la série doit être implanté sur le site de Flamanville dans la Manche, avec une mise en service prévue pour 2012.

Or, ces études ne se déroulent pas dans les conditions de sûreté que l'on est en droit d'espérer pour un projet présenté, par ailleurs, comme le dernier cri de la technologie – son coût est d'environ 3 milliards d'euros – mais représentant un risque potentiel pour la population.

Tout d'abord, EDF a décidé de sous-traiter beaucoup plus d'activités d'ingénierie que pour la réalisation des réacteurs précédents. Ensuite, les études sont conjointes avec celles d'un EPR commandé par la Finlande. Il s'ensuit une multiplication des intervenants, et bien sûr une dilution des responsabilités.

Toute cette sous-traitance en cascade se traduit par le recours massif à des prestataires qui ne sont pas familiers avec les spécificités de l'ingénierie nucléaire et qui, une fois leur activité terminée, seront priés d'aller trouver du travail ailleurs. Qui donc aura alors une réelle connaissance des études réalisées, car tout, surtout ce qui est délicat, n'est pas forcément écrit dans les dossiers ?

Naturellement, des ingénieurs et des techniciens d'EDF sont chargés de la surveillance de ces études, mais encore faut-il qu'ils en aient les moyens. Or, depuis des années, EDF a également une politique assez systématique de réduction des effectifs, de départ anticipé des plus anciens, de rotation accé-

lérée des agents dans différents postes. Ceci a conduit à une réduction importante des compétences qui s'étaient constituées au moment de la construction des centrales actuellement en exploitation.

Pourtant, dans un travail aussi complexe, il vaudrait mieux éviter que des erreurs importantes soient commises. Or, la navigation à vue et les plannings irréalistes imposés par la direction font que les changements de dernière minute sont incessants. Des études sont faites, puis refaites, puis refaites encore. Les futurs exploitants de la centrale risquent d'avoir du mal à comprendre pourquoi un réacteur censé profiter du savoir-faire acquis dans la réalisation de plusieurs dizaines de tranches est aussi mal conçu sur certains points.

Et si les conditions sont telles pour les études, qu'en sera-t-il sur le chantier quand on passera au stade de la réalisation concrète ? Il y a de quoi être inquiet, car même avec des études de bonne qualité, si la construction n'est pas menée avec toutes les garanties nécessaires, la sûreté finale de l'installation pourrait être mise en cause.

Le nucléaire est une industrie à risques, mais la première source de risques, ici comme ailleurs, c'est le fait que la priorité soit donnée à la rentabilité à court terme, au mépris des conditions de travail et de la sécurité de la population.

Et de ce point de vue, la privatisation en cours d'EDF ne va malheureusement faire que pousser encore un peu plus les choses dans le mauvais sens.

Correspondant local

Profits en vue pour Airbus

Arrivé le 4 décembre en France, le Premier ministre chinois, Wen Jiabao, a en quelques heures signé avec les grands patrons de l'industrie seize contrats, accords et protocoles d'accord. Parmi ceux-ci, un gros accord avec le constructeur aéronautique européen EADS, pour la fourniture à la Chine de 150 avions Airbus A 320, rapportera plusieurs milliards d'euros. Le montant total des contrats serait de l'ordre de 10 milliards d'euros.

Une autre filiale d'EADS, Eurocopter, ne reste pas non plus les mains vides : elle a conclu avec la Chine un contrat de développement d'un hélicoptère civil léger, qui renforce le « partenariat » déjà existant pour les hélicoptères Colibri dont l'armée chinoise achète, depuis plus de dix ans, près du quart des unités fabriquées. Le PDG d'Eurocopter se félicite même de ce que la Chine deviendrait son principal client, prévoyant de lui vendre plus de 100 hélicoptères par an en prenant, sur ce plan, la place des États-Unis. Pour rester au rayon aviation, le fabricant de moteurs Safran s'est également frotté les mains d'avoir obtenu la maintenance de moteurs d'avions commerciaux.

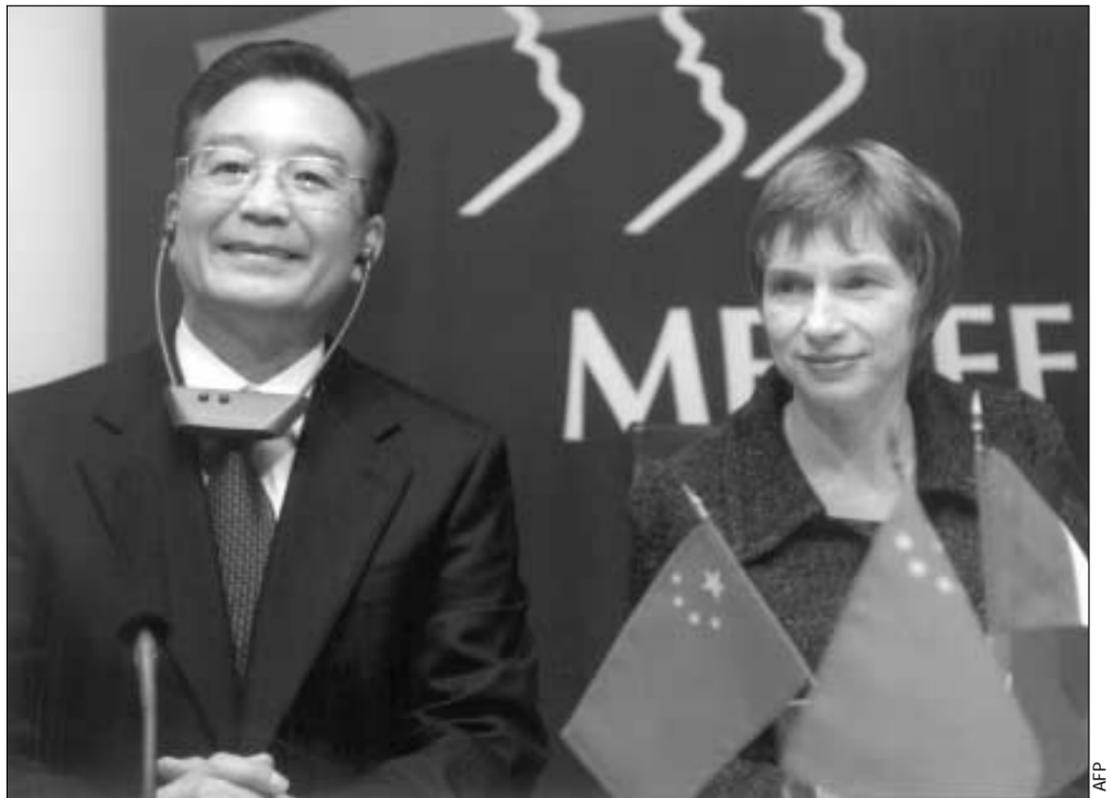
Total n'est pas restée les mains vides, elle a obtenu du pétrolier chinois Sinochem un accord sur la création conjointe d'un réseau de stations-service dans la région de Shanghai. Alcatel a reçu commande pour un satellite de télécommunications. Un accord financier de 150 millions d'euros a enfin été conclu pour la construction d'une ligne ferroviaire à très grande vitesse.

En contrepartie, De Villepin ne pouvait pas faire moins que

de confirmer à Wen Jiabao son soutien pour plaider, conjointement avec l'Allemagne, la nécessaire levée de l'embargo européen sur les ventes d'armes à la Chine. Ce qui ne saurait manquer, au passage, d'aller droit au... portefeuille des marchands d'armes, les Matra et autres Thales.

Néanmoins, dans le concert d'autosatisfaction du grand patronat et des ministres à son service, des critiques se font entendre sur la construction en Chine, prévue par EADS d'ici quelques années, d'une usine d'assemblage d'Airbus A 320 qui serait montée sur place à partir d'éléments expédiés d'Europe. Et les commentateurs d'agiter le spectre du « transfert de technologie » qui serait le pendant obligé, le dominant-donnant, des profitables contrats empochés par les capitalistes européens. C'est l'occasion de laisser entendre qu'il pourrait y avoir une délocalisation de la production en Chine, qui menacerait l'emploi en Europe. Et c'est l'occasion aussi d'agiter le spectre de la concurrence des ouvriers chinois, moins chers et plus performants.

En fait, EADS fait déjà fabriquer en Chine certains éléments, dont une partie de la voilure de l'avion – sur les 4 000 Airbus actuellement en service, la moitié sont déjà équipés de pièces chinoises –, sans que la production de l'entreprise, et encore moins ses profits, en soit affectée. De plus, assure un autre responsable de celle-ci, les besoins du marché intérieur chinois sont tellement vastes que les avions montés en Chine ne suffiront pas à les combler, à raison d'un rythme de production de quatre avions par mois,



Le Premier ministre chinois et la représentante du patronat français, Laurence Parisot.

contre 32 en Europe.

Et si les travailleurs européens d'EADS ont des raisons de se méfier, ce n'est pas de la concurrence des ouvriers chinois mais de leur patron d'Airbus. La commande chinoise d'avions, en effet, représenterait à elle seule six mois de production. L'intention du fabricant, en France, est d'intensifier le rythme de travail pour passer de 28 à 32 appareils par mois. Cette augmentation de la productivité se traduirait inévitablement par une aggravation des conditions de travail des ouvriers et techniciens, en particulier des salariés des entreprises sous-traitantes.

Les travailleurs chinois, en ce qui les concerne, ne verront vraisemblablement pas leurs conditions de travail s'améliorer, car en exportant des capi-

taux comme des usines, les capitalistes des pays riches n'ont bien entendu en vue que le taux de rentabilité de leurs placements. Et on peut, sur ce plan faire confiance à EADS, qui prévoit de détenir au moins 51 % de la future société commune issue de la construction de l'éventuelle usine chinoise d'Airbus. La surexploitation des ouvriers et ouvrières chinois, le gigantesque vivier de main-d'œuvre que constituent les travailleurs migrants venus de l'Ouest et du Nord-Ouest, sont autant d'arguments sonnants et trébuchants qui ont déjà amplement convaincu les capitalistes, qui ont fait de la Chine, en 2004, la deuxième destination des flux de capitaux étrangers.

Au dix-neuvième siècle la Grande-Bretagne et la France inondaient la Chine de leurs

produits, marine de guerre à l'appui. Aujourd'hui les pays riches, à travers leurs capitaux et leurs multinationales continuent d'écraser les populations des pays les plus pauvres, dont la Chine, par l'intermédiaire des dirigeants et des bourgeois locaux, afin d'en retirer le maximum de profit.

Les ouvriers chinois et les ouvriers européens ne sont pas concurrents ; ils sont enchaînés dans le même char par des patrons qui se débrouillent pour en retirer du profit, que ce soit à Toulouse ou en Chine. Et ce qu'il faut souhaiter, c'est que les travailleurs dispersés sur plusieurs continents, trouvent le moyen d'unir leurs forces contre ces patrons et ces groupes financiers qui sont leurs patrons communs.

Viviane LAFONT

• Sarkozy aux Antilles

Courage, fuyons !

Mercredi 7 décembre, Sarkozy faisait savoir que « les conditions d'un débat serein » n'étant pas réunies, il avait décidé d'annuler son voyage aux Antilles.

L'annonce de sa venue avait été prise comme une provocation par une partie de la population. Les parents des jeunes antillais vivant dans les cités de métropole n'avaient pas digéré qu'on traite leurs enfants de « racaille », et les descendants des anciens esclaves de cette colonie française avaient encore moins supporté que les députés UMP fassent adopter une loi

visant à mettre en valeur à l'école « les aspects positifs de la colonisation ».

Pour une fois, Sarkozy, ce fier à bras, quand il est sous haute protection, ne s'est pas senti de vérifier en direct les réactions de ceux qu'il avait insultés. Sans doute histoire de ne pas connaître le sort de Le Pen qui, il y a quelques années, avait dû repartir sous haute protection policière face aux manifestants mobilisés pour l'accueillir. C'est la bonne réponse à tous ces démagogues de bas étage !

P. S.

• Facture des violences urbaines

L'État et les assureurs ne veulent pas payer

Le gouvernement a prévenu que l'État n'interviendrait pas financièrement dans l'indemnisation des dégâts liés aux récentes violences urbaines, précisant que celle-ci relevait des assurances auprès desquelles cotisent les communes.

L'enjeu de cette polémique, c'est le coût des milliers de voitures incendiées, des bâtiments et des voies publiques détériorés ; une facture estimée à 200 millions d'euros, dont plus de 50 millions pour le seul département de la Seine-Saint-Denis. En fait cela représente peu de choses au regard du budget de l'État et des milliards d'euros distribués sous forme d'exonérations d'impôts ou de charges accordées au patronat et aux plus riches con-

tribuables, et peu de choses aussi pour les compagnies d'assurances dont les bénéficiaires sont florissants. Mais personne ne veut prendre en charge le coût de ces dégradations.

En revanche, le gouvernement comme les dirigeants des compagnies sont d'accord pour faire payer les communes, c'est-à-dire en définitive toute la population. Ainsi, les compagnies qui assurent les collectivités locales ont immédiatement réagi en annonçant que si elles doivent payer, elles augmenteront leurs tarifs de 5 à 30 % dès l'an prochain. Pour se justifier, un représentant de ces compagnies a déclaré : « Nous devons désormais tenir compte d'un risque, les émeutes urbaines, qui n'existait pas avant ». Ce risque, les

compagnies ne manqueront pas de le faire payer à toutes les communes, comme elles ont reporté sur tous les assurés la couverture obligatoire du risque « catastrophes naturelles ».

Quant aux maires des communes concernées par les violences et les plus grosses augmentations de primes d'assurance, plusieurs ont déjà fait savoir qu'ils reporteraient l'augmentation des primes sur les impôts locaux. Ainsi, dans la population beaucoup seront doublement pénalisés : en tant que victimes des incendies mais aussi en tant que contribuables.

Roger MEYNIER